

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

SEANCE DU JEUDI 15 DÉCEMBRE 2022

--- o O o ---

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 08/12/22 s'est réuni le jeudi 15 décembre 2022, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

Monsieur Louis VOGEL, **Maire**

Monsieur Kadir MEBAREK, Madame Marie-Hélène GRANGE, Monsieur Henri MELLIER, Monsieur Noël BOURSIN, Madame Brigitte TIXIER, Madame Catherine STENTELAIRE (à partir du point n° 9), Monsieur Christopher DOMBA, Madame Monique CELLERIER, Monsieur Charles HUMBLLOT, Madame Aude ROUFFET, **Adjoints**

Madame Amélia FERREIRA DE CARVALHO, Madame Andrianasolo RAKOTOMANANA, Monsieur Michel ROBERT, Monsieur Gilles RAVAUDET, Madame Pascale GOMES, Madame Odile RAZE, Monsieur Baytir THIAW, Monsieur Olivier PELLETIER, Madame Sylvie BORDEAUX, Monsieur Guillaume DEZERT, Madame Semra KILIC, Monsieur Emmanuel ADJOUADI, Madame Angélique DEHIMI, Madame Céline GILLIER (à partir du point n° 9), Monsieur Arnaud SAINT-MARTIN, Madame Cécile PRIM, Madame Catherine ASDRUBAL, Monsieur Philippe MARTIN, Monsieur Michaël GUION, Madame Ségolène DURAND, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS :

Monsieur Mourad SALAH, Monsieur Mohammed HADBI, Madame Bénédicte MONVILLE, Madame Céline GILLIER (jusqu'au point n° 8 inclus), Monsieur Eric TORTILLON, Monsieur Jason DEVOGHELAERE

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Marie-Liesse DUPUY a donné pouvoir à Monsieur Louis VOGEL, Monsieur Mathieu DUCHESNE a donné pouvoir à Madame Odile RAZE, Madame Catherine STENTELAIRE a donné pouvoir à Monsieur Henri MELLIER (jusqu'au point n° 8 inclus), Madame Aude LUQUET a donné pouvoir à Monsieur Charles HUMBLLOT, Monsieur Giovanni RECCHIA a donné pouvoir à Monsieur Baytir THIAW, Madame Eliana VALENTE a donné pouvoir à Monsieur Kadir MEBAREK, Monsieur Khalid OBEIDI a donné pouvoir à Madame Sylvie BORDEAUX, Madame Hélène PAJOT a donné pouvoir à Monsieur Noël BOURSIN

SECRETAIRE :

Madame Brigitte Tixier

Monsieur Vogel : Je vous présente le nouveau DGS, pour ceux qui ne sont pas à la Communauté et qui ne le connaissent pas, Stéphane Calmen.  
Henri, tu veux bien dire un petit mot sur ce qu'il y a sur les tables ?

Monsieur Mellier : Vous avez tous devant vous une plaquette qui s'appelle « Non au harcèlement scolaire » qui vient d'être distribuée dans tous les CM1 et CM2 des écoles publiques et privées de Melun.  
Cette plaquette a été réalisée dans le cadre de la Réussite éducative, avec l'ensemble de la communauté éducative melunaise et la bénédiction de l'Académie, bien entendu. Donc, c'est là-dessus que les élèves vont travailler tout au long de l'année et, peut-être, plus d'ailleurs. Tous ceux qui ont des remarques à faire, peuvent le faire à la Direction de l'Education.  
Il y aura plusieurs actions tout au long de l'année sur ce sujet qui, vous le savez, est d'importance nationale.

## **1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Vogel : Délibération n° 1 : désignation du Secrétaire de séance. Dans l'ordre du tableau, Brigitte. Tu es d'accord ?

Madame Tixier : Oui, tout à fait.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**DESIGNE** Madame Brigitte Tixier en qualité de Secrétaire de séance.

## **2 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE ET DES MARCHES**

Monsieur Vogel : La délibération n° 2, c'est le Compte-rendu des décisions du Maire et des marchés. Est-ce qu'il y a des observations sur ce compte-rendu ? Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Bonsoir. Juste une question sur... c'est dans la liste, un déplacement de vidéo-protection Rue Edouard Branly. De quoi s'agit-il exactement ? Ça concerne quoi en termes de déplacement ? Si c'était déjà installé initialement ?

Monsieur Vogel : On déplace.

Monsieur Saint-Martin : On déplace mais c'est quand même 116 000 euros en plus ou c'est déjà compris dans un précédent marché qu'on actualise ?

Monsieur Vogel : Jérôme.

Monsieur Olzier (DGST) : Oui, bonsoir. Il s'agit des premiers travaux d'accompagnement du TZEN.

Donc, ces 116 000 euros sont relatifs au dévoiement du réseau pour qu'il ne se retrouve pas sur la future plateforme du TZEN.

Monsieur Vogel : C'est bon ? Oui, Madame Prim.

Madame Prim : Oui, dans les décisions du Maire, il y avait la facture pour le toit préfabriqué amianté. Je voulais savoir quels étaient les résultats de l'air et des eaux de rejet ? Parce que du coup, c'est facturé mais il n'y a pas les résultats d'analyse. Est-ce qu'elles ont été aussi faites pendant tout ce temps ? C'est-à-dire est-ce que pendant tout ce temps où le préfabriqué a été là, c'était sain ?

Monsieur Vogel : Madame Prim, il y a une question orale sur ce sujet et je donnerai les réponses à la fin. Donc, je répondrai à la réponse que vous êtes en train de poser.

Madame Prim : D'accord.

Monsieur Vogel : Est-ce qu'il y avait... Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Bonsoir. Par rapport aux procédures adaptées, il y a un marché d'acquisition de matériel de vidéoprojection. Je pense qu'il s'agit des fameux vidéoprojecteurs pour le projet Lumen, dont l'inauguration a eu lieu pas plus tard que hier soir. Je voudrais avoir un peu les bilans de l'affluence là-dessus compte-tenu qu'on avait voté... qu'on avait fait un vœu lors de la précédente session et que c'est important d'avoir un bilan vu le coût énergétique. Est-ce qu'il y a eu du monde ?

Monsieur Vogel : Dominique.

Monsieur Mathiot (DGAS) : Le bilan est un peu faussé - il est vrai qu'hier soir à 20 heures nous avons un match important à la télévision – nous attendions entre 100 et 150 personnes...

Monsieur Vogel : C'est pour ça qu'il pose la question.

Monsieur Mathiot : ... nous avons eu entre 80 et 100 personnes.

Monsieur Vogel : Ce n'est pas mal.

Monsieur Mathiot : Pour une première, malgré le froid, malgré la neige.

Monsieur Guion : inaudible

Monsieur Mathiot : Si, ça ce n'est étalé sur une heure, puisqu'on a tenu un cahier, c'était de mémoire 92 ou 95 personnes.

Monsieur Vogel : Oui, Mickaël Guion, vous aviez...

Monsieur Guion : Oui, d'après mes informations, c'est surévalué, c'est le chiffre des manifestants !

Monsieur Vogel : C'est le chiffre des manifestants et pas celui de la police. C'est ça ? Donc, il n'y a pas de vote, on prend acte.

Le Conseil Municipal prend acte du Compte-rendu des décisions du Maire et des marchés.

### **3 - ADMISSIONS EN NON VALEUR**

Monsieur Vogel : Délibération n° 3, Kadir.

Monsieur Mebarek : Bonsoir à tous. Il s'agit d'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables de juillet 2021, octobre 2021 et juillet 2022, pour un montant total de 47 309 euros.

On est bien sur des créances qui ont fait l'objet de poursuites contentieuses qui se sont avérées infructueuses. Il n'est plus possible de les recouvrer. On vous propose de les annuler.

Monsieur Vogel : Bien. On passe au vote : opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**AUTORISE** l'allocation en non-valeur de ces titres pour un montant de 47 304,91 €.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes et à émettre le mandat à l'article 6541 sur l'exercice 2022.

**DIT** que les crédits sont inscrits au Budget 2022.

### **4 - AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2023 DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS EN 2022 ET DES CREDITS DE PAIEMENT DANS LE CADRE DE L'OUVERTURE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME DE 2021 A 2022**

Monsieur Vogel : Délibération n° 4, Kadir.

Monsieur Vogel : Délibération classique de fin d'année dans l'attente du vote du Budget qui interviendra au mois d'avril 2023. Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à engager des dépenses d'investissement.

S'agissant des dépenses qui sont inscrites dans les autorisations de programme, d'autoriser Monsieur le Maire à engager dans la limite des crédits de paiement qui sont inscrits au titre de l'année 2023.

Et concernant toutes les opérations non gérées en AP/CP, d'autoriser l'engagement à hauteur de 25 % des crédits ouverts sur l'année 2022.

Voilà, c'est une délibération classique de fin d'année.

Monsieur Vogel : Très bien. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**AUTORISE** l'engagement, la liquidation, et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite d'un quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice 2022 (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) comme annexé à la délibération.

**AUTORISE** l'engagement, la liquidation, et le mandatement des dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une Autorisation de Programme dans la limite des Crédits de

Paiement prévus au titre de l'exercice 2023 par les délibérations d'ouvertures d'Autorisations de Programme 2021 et 2022.

**PRECISE** que ces crédits seront inscrits au Budget Primitif 2023 lors de son adoption.

## **5 - APPROBATION DES PROJETS PROPOSES PAR LA VILLE DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION 2023 DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE**

Monsieur Vogel : Délibération n° 5, toujours Kadir.

Monsieur Mebarek : Il s'agit d'approuver les projets soumis par la Ville au titre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique. Vous savez qu'il s'agit d'un contrat qui a été signé entre l'Etat et l'Agglomération Melun Val de Seine, qui centralise à l'échelle de l'ensemble du territoire les différents projets que les communes, ou l'Agglomération elle-même, souhaitent proposer au financement de l'Etat. Financement de l'Etat qui peut prendre diverses formes, les dotations de soutien à l'investissement local, notamment, ou les opérations « Action Cœur de Ville ».

Au titre de ce contrat de relance et de transition écologique, il est proposé dans le cadre de cette délibération de soumettre au titre de l'année 2023 les opérations qui figurent dans cette note.

La première concerne le remplacement des huisseries du groupe scolaire Pasteur. On avait déjà évoqué ce sujet-là lors de la décision modificative de cette année... récente... c'était la n° 2 ou 3, je ne sais plus. Donc, il est proposé dès 2023 d'inscrire une partie des dépenses sur cette opération... je vais reprendre les montants, comme ce n'est pas dans la délibération. Remplacement des huisseries Pasteur pour un montant total de 2 700 000 euros. C'est une opération qui va s'étaler sur plusieurs tranches entre 2023 et 2026. Il est sollicité déjà un financement au titre de l'année 2023.

Concernant la deuxième opération, on inscrirait les travaux d'aménagement de la Place Saint Jean qui interviendront en cours d'année 2023 pour un montant total de 4 100 000 euros HT, 4 900 000 euros TTC, en ce compris les travaux, la maîtrise d'œuvre, avec un plan de financement qui impliquerait de mobiliser des crédits de l'Etat dans le cadre de la DSIL 2023 « Action cœur de ville » pour un montant de 812 000 euros. La participation d'autres financeurs est également prévue sur cette opération mais au titre de l'Etat, c'est ce que j'ai indiqué à l'instant.

La troisième opération c'est la mise en œuvre du Plan vélo 2022-2026. Ce sont des subventions qui sont versées au titre du Plan vélo régional et de la Dotation de soutien à l'investissement local. On propose d'inscrire cette opération qui est d'un montant total de 780 000 euros sur la période 2022-2026.

La quatrième opération, la poursuite du passage en led. On l'a également inscrit des crédits, une enveloppe de 380 000 euros lors de la dernière décision modificative pour accélérer la bascule en led. Pour cette opération au titre de l'année 2023, on a un certain nombre de rues qui sont programmées – 17 rues, les plus énergivores de la Ville en termes d'éclairage public qui passeront en led pour un coût prévisionnel de 353 000 euros.

Et, dernière opération, le Plan numérique des écoles à destination des quartiers en Politique de la Ville. Ici, le dispositif étatique c'est le dispositif Dotation Politique de la Ville, pour un montant de 75 000 euros TTC pour l'année 2023.

Bien entendu, ces opérations viennent s'agréger au contrat qui a été adopté par l'Agglomération à l'échelle du territoire. L'idée étant d'inscrire les opérations, globalement,

dans les orientations du projet de territoire telles que l'Agglomération les a adoptées. Je vous rappelle que l'on a 5 orientations qui figurent dans ce projet de territoire et l'idée c'est que les projets qui sont soumis au titre de ce CRTE entrent dans ces grandes orientations.

Monsieur Vogel : Oui, Monsieur Guion, puis Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Guion : Oui, je tiens à dire qu'il manquait les fiches actions dans le dossier que l'on a reçu, je les ai demandées très vite, dès que l'on a reçu le dossier, je ne les ai reçues qu'aujourd'hui à 11 heures. C'est très compliqué d'étudier tout ça et d'en parler et de délibérer au Conseil Municipal en recevant ces éléments aussi tard.

Cela dit, j'ai pu un peu regarder, même si je n'ai pas développé ça complètement. Autant le plan led et le plan vélo, je pense que ça rentre complètement dans le cadre du CRTE, autant le fait de rénover la Place Saint Jean dans le cadre du projet TZEN, j'ai du mal à le voir s'intégrer dans le cadre de l'amélioration des mobilités. Encore faudrait-il, peut-être, avoir pensé à améliorer le plan de circulation par des choses novatrices, par exemple l'informatisation des feux. Or, là, vous essayez d'obtenir une subvention pour que le TZEN vous coûte un petit peu moins cher dans le cadre de l'évolution des mobilités. Je trouve ça un petit peu biaisé.

Ensuite, il y a le plan numérique. Ça rentre complètement, les vidéoprojecteurs, dans le cadre du plan numérique. Je regrette que l'on ait mis la priorité et l'urgence sur les vidéoprojecteurs pour Lumen et que ça, ça arrive après.

Monsieur Mebarek : ça n'arrive pas après, on fait plusieurs choses en même temps et il y a des calendriers qui sont adaptés. On n'a pas priorisé Lumen versus plan numérique. D'ailleurs, le plan numérique des écoles n'a pas commencé en 2023, c'est quelque chose qui ne s'arrête jamais en réalité, à peine terminé, on réenclenche à nouveau car il faut mettre à niveau les équipements qui ont été installés les 3, 4, 5 années précédentes.

Oui, la Place Saint Jean, nous on est très heureux ; Peut-être que vous n'en êtes pas satisfaits mais on est très heureux que cette place soit complètement requalifiée et ça rentre bien dans le cadre du projet du territoire de l'agglomération et qui s'inscrit dans le contrat de relance. C'est l'orientation n° 3, c'est l'amélioration des mobilités. Effectivement, l'aménagement de cette place, comme l'aménagement à terme de la Place Chapu, rentre dans cette logique d'installation des axes du TZEN dans la Ville et, au passage, de grandes places qui vont être requalifiées à cette occasion.

Donc, oui, il y a un lien avec la mobilité et nous sommes très heureux de pouvoir financer la Place Saint Jean avec un soutien de l'Etat.

Effectivement, il ne s'agit pas là, d'évoquer en détail la Place Saint Jean mais il y a aussi un axe végétalisation puisque la Place Saint Jean, outre être requalifiée, va être végétalisée.

Monsieur Vogel : Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Oui, il nous est demandé d'autoriser la Majorité à proposer des projets placés dans la rubrique relance et transition écologique. Je n'ergoterai pas d'emblée sur les termes, c'est de l'ordre de l'oxymore de coupler relance et transition écologique, à plus forte raison dans le cadre idéologique qui est celui du gouvernement de Macron, serait vraiment un autre débat. Donc il y a des espèces de transition, ajustées à 5 orientations identifiées, lesquelles donnent corps à des projets, recodés en fiches action. Nous, les fiches action, on ne les avait pas, c'est dommage, on ne peut pas discuter de ces actions si on n'a pas le matériau. Pour nous, c'était plutôt des « fiches action », c'est dommage.

Parmi ces projets, le TZEN2. C'est le serpent de mer, qui coule dans les abysses de la

politique locale depuis des décennies. On découvre néanmoins un projet développé en fiche action, en lien avec l'éventuel futur hypothétique TZEN2, qui doit nous relier à Carré-Sénart un jour, pour que nous y retrouvions les commerces melunais qui y ont déménagé : à savoir l'aménagement de la place Saint Jean. Pourrions-nous avoir des éléments sur la méthode ou les premières idées et pistes d'aménagement ? Kadir Mebarek a évoqué la végétalisation, c'est sans doute très intéressant mais est-ce qu'on a des plans, des esquisses, des vues ?

Cette opération, qu'on imagine assez lourde non seulement en termes de travaux mais on imagine en terme de budget. On voudrait savoir si les riverains vont être concertés, consultés, pour éventuellement faire remonter des idées intéressantes. Auront-ils leur mot à dire ou bien cela se passera-t-il comme la dernière fois : tel un fait accompli, il y a eu le bitume et puis voilà ? Par ailleurs, quel est le calendrier plus précis ? Est-ce que c'est lié à l'aménagement de tout le quartier ? On sait qu'il y a la construction du cinéma qui va sortir de terre à côté. Est-ce que tout ça est pensé en synergie, en interaction ? On avait déjà abordé la question la dernière fois, je pense que c'est assez central pour faire vivre ce cœur de ville que vous appelez de vos vœux.

Autre élément, autre fiche action, autre friche action : les led. Je ne vais pas revenir parce que ça va devenir un gimmick sur l'éclairage public, mais quand même un petit peu. On a déjà évoqué pas mal d'éléments sur les débats qui ont lieu en ce moment sur l'éclairage, qui est assez passionnant et qui touche à plein d'éléments et pas simplement à la sobriété énergétique. Inutile de rappeler tous les éléments déjà exposés dans des discussions que nous avons eues. Je redirai simplement que la généralisation de l'éclairage public par les led est une fausse bonne idée, et tous les spécialistes de ces questions- des scientifiques qui travaillent sur ces questions-là - le disent mieux que moi : cela coûte tout de même pas mal d'argent public, même si c'est moins cher en termes d'installation et de consommation ; c'est nocif pour la biodiversité, la lumière blanche, surtout quand elle est mal orientée, mal modulée, nous plonge en journée dans le noir, ce qui n'est pas terrible. L'extinction totale ou partielle qui est l'autre option lorsqu'elle est bien étudiée, bien préparée, bien modulée selon les horaires, les lieux et les saisons, est adoptée partout au plus grand bénéfice des habitants qui y sont associés, les retours d'expériences sont plutôt positifs, ça marche plutôt bien, même s'il y a des débats que l'on a déjà évoqués (la question de l'insécurité, etc., en fait, on les lève assez vite). En attendant que d'autres que vous éteignent la lumière pour faire valoir leur droit à l'obscurité, pourriez-vous en dire plus sur le déploiement de ce passage à la led ? Il y a des boulevards qui ont été cités, qui sont très énergivores et j'en connais un très bien, celui où j'habite, qui a été éteint pendant plusieurs jours, plusieurs nuits, et ça a été fantastique ! Vraiment, j'ai vu les étoiles depuis chez moi, Boulevard Gambetta. Donc, est-ce que vous avez des éléments de calendrier sur le déploiement progressif de ces techniques ? Des éléments aussi sur le type d'installation technique ? Le type de led ? Parce que là aussi il y a pas mal de panels possibles. L'orientation de l'éclairage, etc. ? En fait, comment vous allez travailler cette question-là pour la mettre en œuvre ?

Merci.

Monsieur Vogel : Gilles.

Monsieur Ravaudet : Déjà, premier point, effectivement, on va passer en led mais ce n'est pas le passage en led, c'est le passage en éclairage intelligent qui va permettre de régler l'ensemble de la ville à 10 jusqu'à 100 % de l'échelle de grandeur, selon les événements, suivant les besoins. C'est aussi un éclairage sur lequel les faisceaux vont être réglés pour prendre les trottoirs, pas les façades. Donc, c'est à peu près, quand toute la ville sera équipée, une économie de consommation qui pourra aller jusqu'à 80 %, dans les scénarios bas. Ça sera commandé sur tablette par, soit la police en cas de besoin, soit par les techniques.



Donc, au départ, ce sont des scénarios qui sont construits et, à n'importe quel moment, on pourra interférer sur le scénario.

Donc, ce n'est pas la led par elle-même, ce n'est pas la led blanche qui est un éclairage, s'il est ramené de nuit à 10 %, permet la sécurité de la ville de Melun, de ne pas la mettre dans le noir, avec une consommation très faible.

Après, il y a des anecdotes dans toute la ville, entre autre le Boulevard Gambetta. Oui, effectivement, il y a eu une panne. Peut-être que c'était pour que si la France ne gagnait pas, si les lumières et les illuminations n'étaient pas là, elles n'auraient pas été cassées, je ne sais pas, avec un peu d'humour ! On ne sait pas. Il y a eu une panne. Voilà. La panne n'est plus là aujourd'hui, elle est réparée. Il y aura peut-être demain une panne dans une autre rue.

L'éclairage, c'est un éclairage intelligent, ce n'est pas un éclairage à led.

Monsieur Vogel : Oui, Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Il faut quand même se méfier de ces solutions sur tablette, all inclusive, sur un plateau, de commande à distance de ces dispositifs. Ça ne marche pas toujours très bien, ce n'est pas si bien que ça. Il y a une espèce de solutionnisme qui est survenu par les opérateurs qui ont intérêt à vendre leurs solutions.

Moi, j'alerte simplement, malgré tout, ça implique des formes de maintenance à l'ancienne et il faut donc se méfier de ces solutions pseudo miracles qui vous permettent de gérer tout dans le confort d'un bureau. On verra une fois que ça sera déployé. Moi, je serai très attentif aussi au déploiement.

Monsieur Vogel : Oui, Madame Prim.

Monsieur Mebarek : Monsieur le Maire, concernant la Place Saint Jean, une Commission aménagement interviendra en début d'année – janvier ou février – où l'intégralité du projet, le contenu, le cadencement, vous seront présentés en détail.

Monsieur Vogel : Madame Prim.

Madame Prim : Oui, moi je vais plussoyer sur ce que vient dire Monsieur Guion sur le fait de peut-être avoir un plan de circulation revu avant un plan vélo, avant l'arrivée du TZEN, qu'on ait l'impression d'un cheminement cohérent et construit.

Et aussi, je voulais rebondir sur la réussite éducative, bien sûr. Moi, je voulais voir quelle était vraiment votre conception de la réussite éducative quand certaines familles qui ne sont pas dans des zones prioritaires, qui peuvent vivre chez des marchands de sommeil, que ce soit vers la gare, que ce soit dans le centre-ville, on connaît tous la situation de certains quartiers où finalement, certaines familles sont assez invisibles dans la misère.

Comment on peut aider ces familles quand déjà on ne peut pas aider leurs écoles, puisqu'elles ne font pas partie des réseaux aidés, qu'il n'y a pas de Maison de quartier aussi dans ces endroits-là, que voilà... excusez-moi, je n'ai pas pris mon texte dans le bon sens mais je pense que vous avez saisi le propos !

Monsieur Vogel : On comprend où vous voulez en venir !

Madame Prim : Voilà, c'est comment peut-on aider aussi ces autres familles.

Monsieur Vogel : Henri.

Monsieur Mellier : Oui, Madame Prim, le réseau de la réussite éducative concerne en priorité, c'est vrai, à la fois les quartiers en Politique de la ville et puis toute la Cité éducative. Mais, je le rappelle, les signalements des familles ou des enfants qui sont en difficulté, lui, n'est pas réservé uniquement à ça, il est lié d'abord aux Directeurs d'école qui peuvent signaler – et ça s'est fait par le passé, moi, dans d'autres fonctions où je me suis occupé de ça avec l'Association de renouvellement urbain de Melun (ARUM), on avait des signalements pas seulement dans les zones que vous avez citées, mais il y en avait sur d'autres secteurs.

Il s'agit là de cas particuliers et vous l'avez très bien dit.

Je connais votre plaidoirie pour que toute la ville de Melun soit en Cité éducative, pour l'instant, ce n'est pas à l'ordre du jour de l'Inspection académique. Ce n'est pas le fait que l'on n'en ait pas parlé, c'est le fait que ça pose un problème général. Les Cités éducatives, il n'y en a pas qu'à Melun. Elles sont faites d'abord pour les quartiers à forts logements sociaux. Il faut regarder la totalité des paramètres, il faut regarder la totalité de ces familles. Ça ne veut pas dire que les enfants qui seraient en grande difficulté, il y a d'autres dispositifs, on est en train de regarder ça, notamment pour les familles allophones, pour dire que ces familles-là, doivent être aidées en dehors de la Cité éducative ou en dehors des REP, des REP+, etc.

Donc, il faut un peu nuancer tout ça. Je vous accorde que la priorité est donnée à la Cité éducative et aux quartiers en Politique de la ville, mais pas exclusivement.

Monsieur Vogel : Merci. Oui ? Vous vouliez répondre ?

Madame Prim : Toutes les écoles, là encore, peuvent avoir besoin d'aide en termes de numérique mais surtout, il y a pour moi, les problèmes de Chrome book qui sont complètement bridés et dépendants de Google et peu utilisables avec les vidéoprojecteurs. On a souvent des retours sur ces Chrome book alors que très souvent ils ont besoin de vrais ordinateurs pour pouvoir travailler convenablement, des choses qui soient réparables, pérennes et durables et qu'ils n'aient pas à venir avec leur propre matériel. Ça, je ne parle pas que de mon école, c'est des réflexions que j'entends partout.

Monsieur Vogel : Henri.

Monsieur Mellier : Nous avons eu récemment une réunion sur l'école numérique à Melun, étaient présents autour de la table pour la première fois, la totalité des acteurs, c'est-à-dire l'Inspection académique, la DMSI, la Ville de Melun et tous les services techniques de la ville qui également ont à faire là-dessus.

Alors, le conseiller pédagogique pour l'école numérique nous a fait un tableau. Sur les Chrome book, on vous rejoint tout à fait, on va les faire disparaître progressivement. On a donc décidé, je parle sous le contrôle de Patricia qui est là, de remplacer par des ordinateurs au fur et à mesure, ces Chrome book. Ça a fait partie d'une « mode », à l'époque, c'est ce qui était proposé pour accélérer la numérisation des écoles. Il s'avère que rien ne vaut un bon ordinateur, vous avez mille fois raison, qu'on peut réparer, ce qui n'est pas le cas des Chrome book. Ils vont progressivement disparaître. Tout ça, ça fait partie de l'évolution du numérique, il faut quand même se dire qu'on va plus vite que la musique dans ce domaine-là.

Je pense que l'Académie qui a aussi son rôle dans la pensée numérique, c'est-à-dire qu'il ne faut pas voir que pour Melun, c'est l'ensemble du département qui est concerné par l'école numérique aujourd'hui, il y a des bilans qui sont faits, des évaluations et on peut dire que le Chrome book est en voie de mourir progressivement. J'espère que dans les deux ans qui viennent, il n'y aura plus de Chrome book dans nos écoles.

Monsieur Vogel : Merci. Ségolène Durand.

Madame Durand : Oui, une explication de vote : notre groupe s'abstiendra car, comme il a été dit tout à l'heure, c'est compliqué de travailler sur des délibérations quand on n'a pas les éléments demandés et qu'on les reçoit dans la matinée du jour de conseil.

Monsieur Vogel : Merci. Oui, Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Explication de vote également : on va s'abstenir pour la même raison, sachant qu'on avait encore moins de documents.

Monsieur Vogel : D'accord. On passe au vote : Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité moins 6 abstentions, le Conseil Municipal :

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à proposer les projets ci-dessus, à la programmation 2023 du Contrat de Relance et de Transition Écologique.

## **6 - RAPPORT DE PRÉSENTATION DES ACTIONS ENTREPRISES AFIN DE CONTRIBUER A L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES MELUNAIS, AU TITRE DE L'EXERCICE 2021**

Monsieur Vogel : Délibération n° 6, Kadir.

Monsieur Mebarek : Il s'agit de présenter le rapport relatif aux actions entreprises par la Ville pour améliorer la condition de vie des melunais et, en particulier, au titre de la Dotation de solidarité des communes de la Région Ile de France, un fonds de péréquation que vous connaissez bien.

Donc, le montant en 2021 a été de 3 898 865 euros.

En application des dispositions du CGCT, le maire communique au conseil municipal un rapport qui expose les actions qui ont été entreprises au travers de différentes politiques publiques, qu'il s'agisse d'action sociale, culturelle, jeunesse, préventive, prévention sécurité, etc.

Donc, c'est l'objet de ce rapport qui vous a été remis. C'est un rapport assez épais de 160 pages. Bien entendu, on ne va pas vous en faire l'exposé dans le cadre de cette présentation. Nous sommes, avec les élus en charge chacun des politiques publiques qui sont financées par cette enveloppe, nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions que la lecture de ce rapport a pu susciter.

Monsieur Vogel : Merci Kadir. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur le rapport ? Non, c'est bon ? On passe au vote : Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** le Rapport de présentation des actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des melunais, au titre de l'exercice 2021, annexé à la présente délibération.

## **7 - MISE EN PLACE DU NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES**

Monsieur Vogel : Délibération n° 7, Henri. C'est la mise en place du nouveau Règlement intérieur des centres de loisirs.

Monsieur Mellier : Il y aura trois délibérations du scolaire qui se suivront, Monsieur le Maire. Donc, la première, c'est la mise en place du Règlement intérieur des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires, ce que l'on appelle les accueils collectifs de mineurs à caractère éducatif, les ACM. Il faut se mettre dans cet acronyme nouveau puisque ça remplace les centres de loisirs, les ALSH. Les ACM concernent le système d'accueil des 3 – 16 ans. Qui sont centrés sur le rythme de l'enfant, c'est des indications, là aussi, à la fois de Jeunesse et Sport et de l'Éducation nationale.

Les centres de loisirs nous en avons maintenant quatre. Le dernier en date vient d'ouvrir ses portes à Denis Mukwege, je parle sous le contrôle de Charles, après qu'il ait reçu le feu vert de la Commission de sécurité pour pouvoir fonctionner, puisqu'il n'avait pas été pris en compte lorsqu'on avait fait la Commission de sécurité pour l'ensemble de l'école parce que ce n'était pas terminé. Il fallait une nouvelle Commission de sécurité. Ça y est, c'est fait. Donc, ce centre de loisirs qui s'appelle Les Tournesols pourra accueillir jusqu'à 90 enfants. C'est une bonne nouvelle d'avoir un quatrième ACM.

Il était important de revoir complètement le règlement intérieur qui datait de plusieurs années, une dizaine d'années si j'entends bien. Donc, un nouveau règlement intérieur que vous avez et je pourrais répondre aux questions s'il y en a.

Ce règlement a été élaboré par la nouvelle direction des centres de loisirs que je remercie, sa Directrice et l'ensemble des directeurs des centres de loisirs. Il a pris en compte également la future finalisation du PEDT qui, vous le savez, sera à l'ordre du jour et on en débattrà en 2023, qui entérinera diverses évolutions sur les activités périscolaires, prolongeant, et c'est très important, le service public de l'éducation en complémentarité avec celui organisé dans le cadre d'un projet éducatif territorial et dans le cadre des centres sociaux également qui joueront un rôle très important dans le futur PEDT.

Le règlement précédent avait été adopté en 2003, c'est pour vous dire qu'on n'a pas fait le toilettage qu'il aurait fallu mais maintenant ça tombe bien puisque c'est une nouvelle ère qui s'ouvre devant nous. Il est apparu nécessaire d'entamer la refonte de ce règlement, ce qui vient d'être fait avec force détail, on pourra y revenir si vous le souhaitez, au sein du règlement.

Il est demandé au Conseil d'approuver ce règlement intérieur qui s'appliquerait dans tous nos centres de loisirs à partir du 1er janvier 2023.

Monsieur Vogel : Très bien, merci. Oui, Madame Prim.

Madame Prim : La modification des horaires et modalités d'accueil répond à un besoin des familles maintes fois relayé par les conseils d'école et c'est pour elles une bonne chose, c'est une bonne nouvelle.

Moi, ma question, c'est pour les personnels, les ATSEM, ça provoque une charge de travail qui peut impacter la qualité du travail. Une ATSEM, par exemple, commençant à 7h15, finit à 16h45 avec 30 minutes de pause. On est vraiment dans le bout du bout de réglementation (10h de travail, 30 minutes de pause en une journée). On sait que le contact avec les enfants peut être épuisant et jouer au Tetris comme ça avec les personnels pour satisfaire les usagers c'est peut-être pas la bonne solution. Nous, on aimerait qu'il y ait plus de postes d'ATSEM pour que le travail soit plus doux, mieux fait pour elles, pour ils puisqu'il y en a, et pour les

enfants.

C'est important pour tout le monde qu'il y ait plus d'ATSEM et qu'on ne soit pas sur des charges de travail comme ça d'autant que les ATSEM quand elles ont postulé, c'était dans l'espoir d'avoir un temps partiel, pas forcément 10 h/jour, 4 jours/semaine, c'est beaucoup trop.

Et aussi, autre sujet, qu'on avait déjà évoqué, plus dans les écoles, on n'en parlait pas dans les centres de loisirs parce que les temps étaient moins longs mais certains enfants sont debout depuis 6 heures du matin et doivent attendre parfois jusqu'à 13 heures (vous voyez, j'ai rabaisé, je ne dis plus 13h30, j'espère que c'est le cas dans toutes les écoles et que ce n'est plus que jusqu'à 13 heures) pour déjeuner. Certains même ne mangent pas le matin. Ça fait de toutes façons si on considère qu'ils ont mangé à 6 heures du matin, 7 heures sans manger.

Entre 6 et 7 heures sans manger, pour la concentration et la qualité de travail, c'est un problème.

Je reviens aussi sur ceux qui ne mangent pas, il y en a beaucoup des enfants qui ne mangent pas. 1/3 des jeunes melunais sont sous le seuil de pauvreté et ne mangent pas tous à leur faim.

Donc, nous revenons encore une fois vers vous pour demander à ce qu'une collation soit mise en place soit aux centres de loisirs, soit idéalement dans les écoles pour que tous les enfants soient concernés. Ça peut être quelque chose de très simple : un fruit et un bout de pain, mais que ces enfants aient quelque chose dans le ventre quand ils restent très longtemps comme ça sans manger.

Monsieur Vogel : Merci. Henri.

Monsieur Mellier : Alors, plusieurs sujets. Juste là, il s'agit du règlement intérieur des ACM. Vous avez mélangé beaucoup de choses avec les ATSEM et la restauration de ces enfants qui ne sont pas directement concernés là, puisque dans le règlement intérieur il est prévu des collations dans les centres de loisirs, c'est marqué noir sur blanc. Ceux qui sont en centre de loisirs ont des collations. Vous avez divergé sur l'école, je veux bien y répondre parce que vous avez posé la question.

D'ailleurs, sur les ATSEM, une chose : je veux bien entendre qu'il faut plus d'ATSEM mais depuis 2014 nous sommes passés de 45 ATSEM à 67 ATSEM. Sous l'égide de cette municipalité, dont j'ai l'honneur d'être l'élu à l'Education depuis 2014. Moi, je veux bien que vous considériez que ce n'est pas suffisant mais c'est quand même un sacré effort qui a été fait par la Ville pour pourvoir en ATSEM. On a toujours pour objectif d'avoir pour les petites sections à la fin de ce mandat une ATSEM par classe de petite section. Y arriverons-nous ? D'autres difficultés nous attendent peut-être, on verra ça. Mais on ne peut pas dire qu'on n'a pas fait d'effort pour mettre des ATSEM et quand on en parle avec l'INE de Melun, elle qui arrive d'ailleurs, elle trouve que la ville de Melun est plutôt bien dotée. Là, c'est son avis à elle et on en est plutôt fiers.

Quant au fait sur les ATSEM, je vous rappelle, et là je parle sous contrôle de la Directrice de l'Education, que dans le changement d'horaires, pour le matin notamment, les ATSEM avaient été concertées. Moi, je suis allé à la réunion de toutes les ATSEM à la rentrée, j'ai posé la question « est-ce que les nouveaux horaires que l'on vous a proposé, est-ce que vous les avez acceptés du bout des lèvres ou est-ce que vous les avez acceptés de façon tout à fait positive ? ». Tous sans exception (tous parce qu'il y a un garçon qui est ATSEM sur les 67) m'ont dit « nous, ça nous semble plus rationnel de faire comme ça ». Personne ne s'est plaint de son temps de travail, ni quoi que ce soit. En tant qu'élu au dialogue social je n'ai pas entendu non plus dans les organismes qui ont été saisis en amont – le CTP, pour ne pas le nommer - et les syndicats quels qu'ils soient, faire des remarques sur ça.

Alors, moi, je veux bien que vous soyez plus royaliste que le roi mais à un moment donné, je

pense qu'il y a des limites à tout ça et qu'il faut essayer de regarder ce qui fonctionne. On essaie d'améliorer les choses mais on ne peut pas être dans l'idéalisation de tout ça. Dans l'idéal, il faudrait ceci, il faudrait cela, nous, on essaie de faire les choses progressivement.

L'autre question qui n'était pas liée à ça mais c'est bien répondu sur les ATSEM, c'est un budget conséquent, on va s'en apercevoir tout à l'heure dans une autre délibération qui est comparaison entre le public et le privé. Donc, c'est un budget extrêmement conséquent les ATSEM et qui ne rentraient pas en compte avant la réforme du décret de 2023, ce qui explique beaucoup de choses. Donc, simplement pour la collation, pour l'instant on n'est pas arrivés – je vous le dis très franchement – à trouver une solution pour répondre à cette question qui est réelle. On a eu pendant quelques années, l'opération « un fruit pour la récré », je ne sais pas si on va pouvoir le remettre en œuvre. Ce fruit, c'était une pomme, pour tout vous dire, c'était plus facile pour les enfants.

Il faut trouver la solution technique, ce n'est pas le prix, c'est à quel temps on fait ça, comment ça s'insère dans la journée éducative de l'enfant, etc. On y a beaucoup travaillé. On constate comme vous qu'il y a des enfants qui ont un trop long temps entre un petit déjeuner, qui parfois est hypothétique chez eux, il faut bien le reconnaître, et le repas de midi qui lui est bien réel dans nos restaurants scolaires et qui est attendu. Donc, voilà, on va voir si on peut.

Une collation en tant que tel, actuellement, on n'a pas les moyens humains de mettre en place cette collation, je vous le dis très sincèrement, au niveau du personnel de la Ville, on ne sait pas faire ça aujourd'hui.

« Un fruit pour la récré » c'était tout à fait différent puisqu'il s'agissait d'avoir une distribution qui serait faite par le corps enseignant pour un temps de récréation.

Voilà ce que je peux vous dire sur ces questions qui sont importantes. Mais en tout cas pour les ATSEM et leur temps de travail, pour le travail qu'elles font, moi je voudrais souligner, Monsieur le Maire, devant tout le conseil municipal, la qualité de nos ATSEM aujourd'hui à la Ville de Melun.

Monsieur Vogel : Je suis d'accord. Je souscris à ce que tu viens de dire. C'est bon, on peut passer au vote ? Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** le Règlement Intérieur des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires, ci-annexé, qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## **8 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUX CONSEILS D'ECOLE**

Monsieur Vogel : Délibération n° 8, Henri.

Monsieur Mellier : Alors, là, il s'agit d'une délibération, si je puis dire, nous sommes bientôt à mi-mandat dans quelques mois, il s'agissait de remettre à flot les représentants de la ville au sein des conseils d'école.

Je rappelle que les conseils d'école, il y a deux niveaux : d'abord le Maire ou son représentant, en l'espèce c'est votre serviteur, qui peut siéger dans tous les conseils d'école au nom du Maire, ce que j'essaie de faire, non pas sur une année mais sur deux années parce que ce n'est pas facile d'être dans les 27 écoles en même temps. Et puis il y a un représentant du Conseil Municipal.

Le choix, que nous avons fait et qui a déjà été débattu ici, c'est le choix de désigner des

membres de la majorité municipale pour siéger dans ces conseils d'école. Alors, ce n'est pas un choix discriminant par rapport aux oppositions, c'est un choix qui relève simplement du bon sens : à partir du moment où on doit dans les conseils d'école représenter la ville mais surtout la politique que mène la ville et la majorité. Il est très difficile de faire porter à des représentants de l'opposition qui très naturellement ne votent pas le budget de la ville, de défendre des mesures qui sont inscrites dans le budget pour les écoles. Il faudrait me dire dans quelle contorsion vous seriez pour défendre ce genre de choses.

C'est la raison pour laquelle Monsieur le Maire, après concertation de sa majorité, propose les noms que vous avez pour représenter notre conseil municipal au sein des différents conseils d'école et ce, jusqu'en 2026.

Monsieur Vogel : Ségolène Durand.

Madame Durand : Oui, merci. Alors moi, je suis un peu étonnée de cette délibération puisque Monsieur Mellier vous venez de dire que c'est pour remettre un petit peu à flot mais finalement c'est la même délibération que le 17 septembre 2020, de mémoire. Il y a juste un changement pour l'école maternelle Henri Dunant et on rajoute l'école Denis Mukwege, si je ne me trompe pas mais il me semble que c'est ça.

J'entends que les élus d'opposition ne soient pas les meilleurs représentants de la ville dans ces conseils. Il ne faut pas oublier aussi qu'il y a les conseils d'administration des écoles privées et ce serait peut-être bien que les élus concernés soient présents. Je regrette, par exemple, que Madame Valente fasse ce soir son premier conseil d'administration côté Sainte Marie alors que ça fait quand même 2 ans, depuis le 17 septembre 2020, que certains d'entre vous ont été élus dans ces conseils d'administration des écoles publique et privées de la ville. Donc, j'entends vraiment que vous ne vouliez pas des élus de l'opposition mais ça serait bien que les élus de la majorité soient présents par contre.

Monsieur Vogel : Henri.

Monsieur Mellier : Alors, le pourquoi, c'est simplement parce qu'il est souhaité sur un point de vue réglementaire que l'on reprenne la totalité de la délibération en y ajoutant ce que vous avez très justement dit, à la fois le changement pour Henri Dunant et le nouvel élu, qui sera Brigitte, pour l'école Denis Mukwege.

En ce qui concerne les écoles privées, il y en a deux. Pour Jeanne d'Arc, je siégerai à Jeanne d'Arc, donc je sais quand j'y suis et quand je n'y suis pas, j'y suis pratiquement tout le temps et si je n'y suis pas, je m'en excuse. Il y a eu un loupé, et vous le savez Ségolène, dans la transmission de la première délibération à Sainte Marie, je m'en suis expliqué et excusé auprès de l'OGEC. C'est réglé aujourd'hui mais c'est vrai que ça a été un peu long mais c'est fait, voilà ! Disons que tout rentre dans l'ordre.

Monsieur Vogel : On passe au vote : Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**PROCEDE** à la désignation de Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux et Mesdames, Monsieur les Adjointes au Maire, dont les noms suivent, en qualité de représentants du Conseil Municipal au sein des Conseils d'école des établissements scolaires maternels et élémentaires publics de la Ville.

<b>ECOLES</b>	<b>REPRESENTANTS</b>
Ecole maternelle Gabriel LEROY	Monsieur Emmanuel ADJOUADI
Ecole maternelle ABEILARD	Madame Catherine STENTELAIRE
Ecole maternelle Louis PASTEUR	Madame Semra KILIC
Ecole maternelle Henry DUNANT	Madame Odile RAZE
Ecole maternelle Olympe DE GOUGES	Monsieur Henri MELLIER
Ecole maternelle France GALL	Monsieur Henri MELLIER
Ecole maternelle Françoise DOLTO	Monsieur Henri MELLIER
Ecole maternelle Jules FERRY	Madame Brigitte TIXIER
Ecole maternelle Les CAPUCINS	Madame Adrianasolo RAKOTOMANANA
Ecole maternelle Jean BONIS	Madame Aude ROUFFET
Ecole maternelle BEAUREGARD	Madame Marie-Hélène GRANGE
Ecole primaire François Julien DECOURBE	Madame Pascale GOMES
Ecole primaire Denis MUKWEGE	Madame Brigitte TIXIER
Ecole élémentaire Armand CASSAGNE	Monsieur Emmanuel ADJOUADI
Ecole élémentaire HELOISE	Madame Catherine STENTELAIRE
Ecole élémentaire Louis PASTEUR	Madame Semra KILIC
Ecole élémentaire Suzanne MASSON	Madame Pascale GOMES
Ecole élémentaire Paul CEZANNE	Madame Pascale GOMES
Ecole élémentaire Niki DE SAINT PHALLE	Monsieur Henri MELLIER
Ecole élémentaire Rose VALLAND	Madame Marie-Hélène GRANGE
Ecole élémentaire Les CAPUCINS	Madame Adrianasolo RAKOTOMANANA
Ecole élémentaire Jean BONIS	Madame Aude ROUFFET
Ecole élémentaire Jules FERRY	Madame Brigitte TIXIER
Ecole élémentaire Simone VEIL	Monsieur Henri MELLIER

## **9 - FIXATION DES PARTICIPATIONS AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIVES DU PREMIER DEGRE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION**

Monsieur Vogel : Henri, délibération n° 9.

Monsieur Mellier : Monsieur le Maire, Chers Collègues, à l'occasion de la présentation de la délibération sur la fixation des participations aux dépenses de fonctionnement des établissements scolaires privés du premier degré sous contrat d'association, je vais m'efforcer de ne pas relancer le débat de l'an passé sur le côté légal ou non de la participation de la commune. Je crois que l'on en a longuement parlé l'année dernière et une personne qui n'est pas là, avait à la fin même dit « je vais faire un recours », elle ne l'a pas fait, je pense qu'elle s'est aperçue que tout compte fait ce n'était pas si illégal que ça.

Certains peuvent penser que « dura lex, sed lex » (la Loi est dure, mais c'est la Loi) mais nous nous devons, nous tous, en tant qu'élus de Melun de répondre aux exigences du législateur ou



du pouvoir réglementaire découlant du décret, notamment et je l'ai cité tout à l'heure, du 30 décembre 2019 qui a changé beaucoup de choses, relatif à l'abaissement de l'âge de l'instruction (je dis bien de l'instruction) obligatoire en France qui est désormais à 3 ans et non plus à 6 ans. Ce qui a changé énormément de choses sur le plan des principes.

Nous devons désormais calculer le coût d'un élève dans le public en maternelle et l'appliquer au privé et faire de même pour un élève en élémentaire. Ça, c'est le parallélisme des formes.

Nous avons pris le temps depuis notre dernière délibération en la matière de juin 2021, de rencontrer à plusieurs reprises les représentants des écoles privées melunaises concernées (on s'est rencontrés au moins quatre fois dans l'année) pour nous mettre d'accord définitivement.

On avait des désaccords sur les items en matière de dépenses par rapport à la réglementation, ce qui est indiqué et à l'application des choses sur les 37 items en matière de dépenses à prendre en compte pour le calcul de notre participation. Vous avez le document joint à la note de présentation. Cette fois-ci nous avons tenu à vous joindre ce document qui ne l'était pas la dernière fois, je vous le concède, pour comprendre le mécanisme des choses. Nous avons déterminé en fonction du nombre d'élèves la clé de répartition entre élémentaires et maternels, c'est pour ça que vous avez 59 % d'un côté et 40 % de l'autre.

Je suis bien entendu à votre disposition pour répondre à toutes les questions relevant de la note de présentation, du projet de délibération ou des projets de convention qui sont soumis à notre examen et à notre vote. Mais en terminant ce propos liminaire il me tient à cœur de souligner que les écoles privées sous contrat d'association font partie intégrante de l'école de la République. Leurs professeurs sont nommés par le Ministère de l'Education Nationale, leurs programmes sont les mêmes que dans nos écoles publiques, leurs vacances scolaires sont les mêmes que les nôtres, le contrôle de leur pédagogie se fait par la même inspectrice de l'Education nationale que la nôtre.

Enfin, pour ce qui est de la participation financière des familles au fonctionnement de ces écoles privées y compris les travaux d'entretien des bâtiments qui n'appartiennent pas à la commune mais qui ont besoin d'être entretenus aussi. C'est pour ça qu'il y a une participation financière, pas seulement sur les problèmes de fonctionnement. Il existe d'ailleurs plusieurs tarifs : un tarif normal, un tarif social pour les familles défavorisées qui ont des soucis mais qui veulent quand même y mettre leurs enfants, c'est le choix des parents, un tarif de solidarité pour les familles plus aisées qui veulent participer plus que le tarif normal pour contribuer au différentiel. Ce qui ne marche pas si mal que ça si j'en crois les comptes de Jeanne d'Arc auxquels j'ai accès lors de l'assemblée générale.

Ce que nous versons aux écoles privées sous contrat d'association pour les 323 élèves melunais fréquentant ces établissements, soit 29 776 euros pour l'année scolaire 2021/2022 est le strict équivalent de ce nous coûteraient 323 élèves inscrits dans nos écoles publiques. Cette somme représente 0,90 % de toutes nos recettes fiscales (un point d'impôt en 2022 est égal à 322 867 euros).

Au nom de la majorité municipale, en matière d'éducation, aucune différence ne doit être faite entre les élèves melunais qu'ils soient scolarisés dans le public ou le privé. C'est certes l'application de la Loi mais c'est aussi le respect du principe d'équité auquel nous sommes tous, je le pense et je l'espère, très attachés.

Monsieur le Maire, sauf questions ou explications de vote, nous pouvons délibérer.

Monsieur Vogel : Merci Henri. Oui, Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Merci.

Nous allons voter contre, quand bien même, on le sait, vous l'avez dit Monsieur Mellier, c'est une disposition légale et qu'en conséquence la mairie ne ferait que l'appliquer – enfin, l'applique à sa façon, avantageuse pour les deux écoles privées, je vais y revenir. Il y aura

deux temps dans mon intervention : d'abord, des éléments de contexte politique, qui permettent d'expliquer pourquoi il y a de bonnes et sérieuses raisons de trouver que ces subventions sont socialement injustes, et posent un problème politique aigu dans un pays censé être régi par les lois d'une République indivisible, laïque, démocratique et sociale, c'est la Vème République. Dans un second temps, plus bref, je poserai des questions plus ciblées sur cette délibération, et merci d'avoir fourni un document plus explicite que la dernière fois, ça permet d'avoir des éléments pour poser des questions précises sur certaines lignes. Je serai un peu long, pas trop non plus mais tout de même. Je sens que ça souffle déjà. Mais ainsi, je n'aurai pas besoin de l'être les prochaines années : ce sera dit une bonne fois pour toutes.

D'abord des éléments de contexte. Je l'avais déjà rappelé l'année dernière, cette disposition est encadrée et légale, et vient consacrer toujours un peu plus de ressources à l'enseignement privé sous contrat, y compris confessionnelle – pour ce qui concerne Melun, catholique. Ces établissements, ici comme ailleurs, relèvent du parapublic quasi privé, du para-privé quasi public, du semi-privé, c'est selon. En moyenne, 73 % des fonds pour faire fonctionner sont publiques : rémunération des enseignants par l'État, plus les contributions au fonctionnement par les collectivités territoriales, ce dont il est question aujourd'hui. Le reste : du mécénat, des frais de scolarité réglés par les familles et ce n'est pas le plus important.

Cette contractualisation est une façon d'intégrer peu ou prou ces structures, au nom d'un droit constitutionnel : les parents peuvent scolariser leurs enfants où bon leur semble, l'école est « libre » – une liberté sous contrôle de l'État, avec les bonnes grâces de l'État. Dans les années 80, on sait que les partisans de l'école libre (bon, je n'étais pas là, j'étais encore un peu trop jeune pour manifester contre ça) se sont battus pour défendre ce pré carré, et on fait céder la gauche d'alors, en 1984, il y avait des manifestations fleuve à Paris, laquelle gauche ambitionnait à raison de mettre en place un grand « service public unifié et laïque de l'Éducation nationale ». On paie aujourd'hui et depuis des années cette défaite historique. S'est installé un système à plus de deux vitesses, avec des écoles publiques sous-dotées, régies par la sectorisation, et à côté, des écoles confessionnelles privées sous contrat qui peuvent sélectionner et trier à leur guise les élèves. D'un côté donc la reproduction sociale pour toutes et tous aiguillée par une conception datée de la méritocratie, de l'autre les écoles privées qui reproduisent les strates supérieures de la société dans le huis-clos élitiste et religieux. Et cela se poursuit dans l'enseignement supérieur que je connais un petit peu : les universités déclinent quand, au même moment les boîtes privées, elles, ont la cote, et survendent des formations en business schools très chères qui sélectionnent les plus dotés socialement pour garnir à terme les rangs des classes petites bourgeoises et bourgeoises privilégiées.

Ces derniers temps, ces inégalités structurelles suscitent des discussions âpres depuis qu'un indice de position sociale les révèle de la façon la plus aiguë, la plus crue. Cette indice est calculé à partir notamment des catégories socio-professionnelles des parents, des conditions de vie, des diplômes (autant d'indicateurs d'un milieu social favorable à la réussite scolaire) ; cet indice se distribue entre le score de 38 (situation la moins favorable) et celui de 179 (la configuration sociale, parentale, la plus privilégiée). La moyenne est de 103 au niveau national. Sur le site open data du ministère de l'Éducation nationale (qui a été enjoint par le tribunal administratif de Paris de produire ces données en juillet dernier, on ne les connaissait pas jusqu'à présent), on trouve les chiffres suivants pour l'année 2021-2022 s'agissant de Melun : une seule école publique est à 106 (dans le sud, ça reproduit la géographie de la ville, géographie sociale et politique), toutes les autres au nord sont sous la moyenne, avec des indices entre 74 et 78 pour 7 écoles sur les 12 de l'échantillon. Les deux écoles privées sous contrat sont à 130 et 131,4. Ces fractures existent encore au niveau des collèges de la ville (pas subventionnés, mais tout de même, par extension sont touchés par ces politiques, Sainte

Marie et Jeanne d'Arc sont aussi des collèges) : aucun collège public n'atteint 103 (97 pour l'un des 4, les 3 autres sont à 79 et quelques, parmi les établissements les plus socialement défavorisés de Seine-et-Marne, c'est donc l'ambiance). Sainte-Marie se démarque sur ce front : 134,5, qui en fait le 4<sup>ème</sup> collège parmi les plus favorisés du département, sur un total de 145 établissements. Deux collèges de Melun sont en bas de cette liste – qui ne fonctionne pas comme un classement ni n'est censé alimenter la mise en concurrence entre les établissements, mais c'est tout comme, avec déjà des palmarès dans la presse ; par exemple dans un article paru dans Le Figaro la semaine dernière, qui compilait les données IPS (indice de position sociale) sur les écoles élémentaires de tous les quartiers de Paris, avec des écoles en vue où les parents abonnés au journal auraient intérêt à scolariser leurs progénitures pour les protéger des « risques » de la mixité sociale.

À Melun comme dans beaucoup d'autres villes moyennes et pauvres, le privé concentre les familles favorisées (ça se voit avec l'IPS), il contribue à la ségrégation scolaire, il capte les élèves privilégiés, se donne les moyens de sélectionner les meilleurs. Dans le même temps, les écoles publiques, qui ne sélectionnent pas et assurent un service public universel, ont plus de chances de recruter des élèves en difficulté scolaire, voire en très grande difficulté, et cela peut avoir des effets sur le cours des études et l'ensemble de l'effectif dans les écoles, sans que les moyens matériels et humains pour y faire face soient suffisants.

C'est d'autant plus problématique que nos impôts financent de fait, les impôts de tout le monde, cette ségrégation sociale et scolaire. Certes, le Ministère de l'éducation nationale affiche son volontarisme dans la promotion de la mixité sociale, tout en maintenant le tabou du financement public de l'école privée. L'ajustement consenti est à la marge, le nouveau ministre, Pap Ndiaye, qui place ses enfants à l'école alsacienne, haut-lieu de l'élitisme bourgeois parisien, pour que ces mêmes enfants, je le cite, aient une « scolarité sereine », ce ministre donc rêve d'un public qui puisse attirer, je le cite, c'est dans l'article dans Le Monde, « les élèves des catégories sociales moyennes et supérieures en offrant des programmes d'excellence » et aimerait que « l'enseignement privé sous contrat (...) participe aussi de cette politique de mixité scolaire », mais en l'état, cela relève encore d'un vœu littéralement pieux.

Je vais citer l'évangile selon Matthieu : « on donnera à celui qui a, et il sera dans l'abondance, mais à celui qui n'a pas, on ôtera même ce qu'il a ». C'est une espèce de parabole qui a été reprise en sociologie par Robert Merton, l'a ironiquement repris et en a fait un principe de l'explication de l'inégalité et de la ségrégation dans les sociétés de classes : les avantages se cumulent au bénéfice de groupes sociaux toujours plus favorisés, et les groupes sociaux désavantagés le sont toujours plus – en d'autres termes, les désavantages sont cumulatifs. Cela opère à fond dans les ségrégations scolaires. Ces subventions, c'est un avantage qui se cumule à d'autres, et qui permettent à une institution sociale de créer les conditions d'obtention de toujours plus d'avantages. En effet, ces bons traitements augmentent à la faveur de mesures votées en 2019 sous le premier mandat Macron, vous avez évoqué cette disposition : à savoir, l'obligation de scolariser à partir de 3 ans, qui est une manne pour le privé sous contrat. À Melun, selon les nouveaux calculs, c'est 1 436 euros par enfant d'école maternelle, qui s'ajoutent aux 748 euros par enfant d'âge élémentaire.

Face à cela, les parents sont souvent pris dans des dilemmes moraux. Ce n'était pas toujours dicible d'avouer que l'on veut éviter l'école publique. Pour justifier l'évitement, les arguments sont variables : on évoquera la religion à l'occasion ; on citera aussi l'usage de méthodes pédagogiques alternatives, celles de Madame Montessori par exemple, tellement à la mode ; on dira surtout qu'on veut le meilleur pour nos enfants, et ce qui est bien normal, en partant du cliché, à vérifier, que ces bonnes conditions n'existent pas déjà dans le public. Tout cela est très investi, plein d'émotion, d'irrationnel parfois, d'anticipation sur les « risques » intrinsèques du public : en comparaison, le privé, qui n'est pas forcément à la hauteur de ses ambitions sur le plan pédagogique il y aurait beaucoup à dire, permet de conforter un entre-soi

de classes privilégiées pour qui la mixité sociale c'est bien mais pour les autres.

C'est le système tel qu'il est construit qui incite les familles à faire de nécessité vertu, quand elles le peuvent. Les catégories populaires, en revanche, ont peu accès au privé, c'est statistique, parce que les frais de scolarité sont généralement prohibitifs, même s'il peut y avoir des tarifs avantageux pour les familles modestes, et ces tarifs ne sont généralement pas indexés sur les revenus des familles. Ce qui n'empêche pas certaines familles modestes de se saigner parce qu'elles s'adaptent, par fatalisme et espoir d'un monde meilleur pour leurs enfants, ce que l'on comprend aisément.

Donc, sur cette base, c'est une position politique que nous, porteurs d'une autre vision du service public de l'Éducation nationale, nous défendrons, une position politique, je l'aurais énoncé : en l'occurrence, une carte scolaire intégrant les établissements privés, qui serait donc compris dans la sectorisation ; une conditionnalité et une modulation du financement public des établissements privés (on ne les éjecte pas du système, au contraire) en fonction de leur respect de la carte scolaire et d'objectifs clairs de mixité sociale ; mais aussi, l'abrogation de la loi Carle, qui met à la charge de la commune de résidence des familles le financement de la scolarisation des élèves lorsque ceux-ci sont scolarisés dans des écoles privées d'une autre commune. Toute une série de propositions que, pour l'instant, nous ne sommes pas en mesure de mettre en œuvre parce qu'on a perdu les dernières présidentielles mais on sera là en 2027. On sait que c'est un sujet hyper clivant, qui est resté sous le tapis depuis des décennies, mais les inégalités sociales sont tellement énormes et insoutenables aujourd'hui que cela explosera quoi qu'il arrive. Le débat est relancé en ce moment à l'Assemblée. Il est politiquement indéfendable d'exiger que le public assure toujours plus de mixité sociale avec les moyens misérables dont il dispose, quand le privé financé sur fonds public n'est pas soumis aux mêmes contraintes. Tout se passe comme si l'État finançait lui-même son propre concurrent et se sabordait en connaissance de cause.

Et c'est le cas aussi à Melun, et j'en viens à mon second temps, bien plus bref. En 2021, la note de présentation fut très peu explicite, là on a plus de matériaux, donc je commente.

On remarque que la contribution pour les enfants d'écoles élémentaires a baissé de 1 000 à 748 euros, c'est le niveau qui était retenu jusqu'en 2017. Pourquoi cette baisse qui donne à réfléchir sur l'opportunité de la hausse sur laquelle nous avons dû délibérer l'année dernière ? C'est tout de même 250 euros de différence par enfant et par an (21 500 euros si je retiens le chiffre de 86 enfants pour le nombre d'enfants en 2021-2022). Autre point : les factures d'énergie explosent, et cela pourrait continuer les temps qui viennent ; dès lors, les premières lignes consacrées aux dépenses de chauffage, d'électricité, de gaz vont augmenter substantiellement. Quelles augmentations anticipez-vous, sachant que cela renchérit mécaniquement le montant de la subvention puisque ça fait partie des lignes ?

Autre question : la masse salariale des ATSEM dont vous avez parlé tout à l'heure Monsieur Mellier. Pourrions-nous avoir des éléments d'information sur les effectifs et l'encadrement dans les deux écoles maternelles des groupes privés ? On ne sait absolument rien, on ne sait pas ce qu'y s'y passe. Comment sont-elles dotées ? Toujours dans les frais dits d'écolage, on constate la présence d'une ligne consacrée aux dépenses d'acquisition de matériel scolaire en investissement. Cela représente 125 554 euros. On souhaiterait savoir à quoi cela correspond et dans quelle mesure ces dépenses peuvent entrer dans le calcul, car au titre de l'article L. 212-8 du Code de l'éducation, « seules sont concernées les dépenses de fonctionnement », et cela exclut les dépenses d'investissement du mécanisme de répartition obligatoire. Il y a aussi des doublons qui interrogent (c'est anecdotique mais quand même) : des fournitures de bureau et des fournitures autres (27 000 euros) sont citées. De quoi s'agit-il ?

Dernière observation : donc, ces écoles doivent rendre des comptes publics, puisqu'elles bénéficient des aides publiques et que nous y contribuons aussi comme contribuables. On ne peut que regretter qu'il soit difficile, pour les élus d'opposition que nous sommes, a fortiori

membres de la Commission éducation, de pouvoir avoir ce droit de regard sur les activités de ces établissements. Leur situation n'est jamais abordée, nous ne les visitons pas du tout, nous ne savons rien ou presque de ce qu'il se passe dans ces écoles, qui paraissent repliées sur elles-mêmes, vues de l'extérieur à tout le moins.

Bref, et j'en finis, nous votons contre, et tant que cette politique de ségrégation sociale et scolaire se poursuivra, il n'y a pas de raison de dévier de ce cap.

Monsieur Vogel : Henri.

Monsieur Mellier : Donc deux choses. Sur la partie philosophico-politique que vous avez évoquée, il y a beaucoup de choses à dire. Si vous m'aviez envoyé votre texte avant, je vous aurais répondu par un autre texte mais je me serais abstenu, cher Monsieur Saint-Martin, de citer l'évangile, surtout quand on se prévaut, comme vous, d'une laïcité totale, surtout que dans l'affaire de Mathieu et la parabole et sa symbolique mais je ne vais pas là rentrer là-dedans, ce n'est pas le lieu du conseil municipal. Ça m'a beaucoup choqué, pas méchamment, mais ça m'a beaucoup surpris que vous soyez allé chercher l'évangile à la rescousse de votre laïcité intransigeante. Bon bref, ça c'est pour la question. Pour le reste, je ferai un débat en privé si vous le voulez bien, on ne va pas en parler.

Pour les items, je dis simplement ceci, ce que dit le texte, c'est que tout ça doit être basé sur... j'ai derrière moi la Directrice des finances, tout ce travail a été fait par le contrôleur de gestion de la Ville de Melun, qui y a passé énormément de temps pour caler la totalité. Quand on voit ce que vous avez dit sur les dépenses d'investissement, il a une partie, parce qu'il y a la circulaire et la jurisprudence qui est venue corriger certaines choses. Tous ces items, ce sont ceux que l'on doit retenir aujourd'hui, on en a 37.

Ce que l'on a dans la première colonne, c'est issu de notre compte administratif, c'est tout simple. Après, il y a eu des recalculs pour certains, d'ailleurs c'est là-dessus qu'on s'est un petit peu « disputés » avec les écoles privées, ils n'étaient pas d'accord sur nos recalculs mais on a tenu bon quasiment sur tout. Vous avez la charge de la commune et vous avez ensuite le pourcentage et le montant affecté en fonction du nombre d'enfants qui existe à la fois en maternelle et en élémentaire.

Le plus important dans ce que vous avez dit, c'est sur l'histoire de l'énergie. Effectivement, c'est un vrai souci qui d'ailleurs a été évoqué lors des réunions préparatoires avec les écoles privées en disant « vous, la Ville de Melun, vous êtes la collectivité, vous allez profiter du bouclier, vous allez avoir des tarifs énergétiques qui ne sont pas la réalité de ce que vous auriez dû payer ». Bien entendu et ça on l'entend. On n'a pas la possibilité de faire autrement et on mettra la réalité de ce qu'on a payé, qui n'est pas la réalité de ce qu'on aurait dû payer si le gouvernement n'alimentait pas toutes les collectivités territoriales pour compenser ces factures énormes.

Le privé ne bénéficiera pas de ça. Il y a aujourd'hui des questions, au niveau de l'Assemblée Nationale et du Sénat, qui se posent sur l'iniquité totale. A partir du moment où on doit avoir une parité là-dessus, alors que les écoles privées vont avoir une explosion énergétique. D'ailleurs, pour tout vous dire, au prochain conseil d'administration de Jeanne d'Arc, ça fait partie des sujets. Je m'engage à vous donner, je pense qu'il n'y a pas de problème quant à la publicité de tout ça, le compte-rendu de l'assemblée générale avec les comptes simplifiés. Après, je pense que ce sont des documents qui sont accessibles, je ne vois pas pourquoi ils ne le seraient pas.

Là-dessus, je ne connais pas le nombre d'ATSEM, je vous le dis très sincèrement, je poserai la question à Jeanne d'Arc, pour combien de classes, etc. Je vous donnerai une réponse très précise. Mais là, le problème qui nous est posé nous, on a un nombre d'ATSEM. Ça a beaucoup changé la donne, c'est pour ça qu'aujourd'hui on a un coût par enfant maternel qui

a explosé par rapport à ce qu'on avait. Je rappelle que pendant des années, on avait forfaitisé tout ça, et on coupait la poire en deux. On a dit pendant longtemps que ça faisait 750 euros. On a dû modifier une première fois, on est arrivé à 1 000 euros pour corriger ce dispositif parce que le décret de 2019, il est guillotine et toutes les villes qui ne s'y soumettent pas, se retrouvent au Tribunal administratif en disant « vous ne respectez pas ». Moi, je n'ai pas pour vocation à emmener la Ville de Melun et le maire devant un TA où je suis sûr qu'on perdrait si on appliquait différemment le décret de 2019.

C'est pour ça que les choses se sont passées comme ça.

Aujourd'hui, on est arrivé à un coût. On a dit très clairement, les écoles privées voulaient qu'il y ait dans la convention une indexation de tout ça. Nous avons dit non. Pourquoi nous avons dit non ? Nous avons dit non parce que chaque année, on préfère maintenant qu'on a les items, repartir chaque année de ces items. Il y aura peut-être des items qui seront en baisse, il y aura peut-être des dépenses de la ville qui seront en baisse et qui mécaniquement feront baisser le mécanisme d'allocation et d'autres qui seront en hausse. Donc, on va le faire sur la réalité des 37 items et non pas sur l'indexation de l'inflation qu'ils voulaient. Nous on n'a pas voulu, je vous le dis très franchement, ce n'est pas la convention qui vous est proposée et vous l'avez bien lue, je pense. Ça n'a pas été facile à faire. De toute façon, je leur ai dit très amicalement, pour qu'on puisse vous verser les participations qu'on vous doit, il faut qu'on signe une convention, donc vous n'avez plus trop le choix maintenant, la négociation elle est finie et je pense qu'on va y arriver.

Voilà ce que je peux vous dire. J'espère simplement que pour ce qui concerne les dépenses qui concernent la ville, c'est-à-dire la première colonne, on verra... là il s'agit des comptes de l'année 2021, ce n'est pas l'année 2022. On verra. On est en année scolaire, on est sur deux exercices budgétaires différents. Ce qu'il faut dire quand même parce qu'il y a eu tout un benchmark des collectivités locales, de droite et de gauche, qui participent à ça, nous on est dans l'étayage moyen. Si on était des bretons, je peux vous dire que ça monte très vite, très haut, y compris dans les grandes communes de gauche de la Bretagne.

Pour terminer, juste non pas une petite pique politique mais quand même, pourquoi vous avez mis plus d'un million de français dans les rues pour défendre l'école privée ? Franchement le projet de Monsieur Savary était un projet liberticide total, anticonstitutionnel, etc. C'est étonnant quand même que la gauche se soit lancée dans cette « croisade » dont elle ne s'est jamais remise. Aujourd'hui, il faut le savoir parce que vous indiquez l'IPS, on en reparlera certainement, mais il faut savoir quand même pourquoi il y a une tendance à mettre les enfants dans les écoles privées. Peu importe. C'est lié aux structures des communes. L'IPS de Melun il n'est pas bon pour une raison toute simple : quand on a 40 % de logements sociaux dans une ville, on ne peut pas avoir l'IPS de villes qui n'ont que 20 % de logements sociaux, voire en-dessous. Ça c'est clair et c'est ce qui explique en partie les choses. Moi, je connais d'autres communes qui ont 42 000 habitants comme nous mais qui ont un IPS bien supérieur parce qu'ils ont naturellement une mixité sociale dans leur ville. C'est-à-dire qu'ils ont une partie de logements sociaux réglementaire de la loi SRU et puis une autre partie qui est liée à du logement privé avec de gens aux revenus supérieurs à la moyenne. Voilà les raisons.

Maintenant, il ne faut pas stigmatiser les choses et je terminerai là-dessus. Il y a beaucoup d'enfants du public qui réussissent très bien, y compris avec des IPS... Moi, j'étais à la remise des diplômes du Brevet des collèges aux Capucins et j'étais très heureux des élèves qui étaient les premiers de la classe. Quant aux cordées de la réussite, qui sont inscrits aux cordées de la réussite aujourd'hui ? Des élèves de nos collèges les plus en difficulté et qui fonctionnent très bien.

Je pense que vous êtes un peu sévère parce que vous êtes, vous l'avez dit, très politique sur ce sujet. Sincèrement, je pense que l'on a besoin de nos deux jambes, l'école publique et l'école privée, pour bien réussir dans ce pays.

Monsieur Saint-Martin : Juste un mot pour finir cette discussion. Je pense qu'elle est fondamentale cette discussion sur l'IPS. Vous l'avez évacuée au tout début dans le cadrage que j'ai fait et je pense que c'est important. Il y a un vrai problème de ségrégation scolaire, sociale... Je finis juste là-dessus. Il y a une telle concentration dans ces deux établissements (c'est 130, ce n'est pas rien !). Il y a un mur qui les sépare, je ne vais pas les citer, 130 et de l'autre côté c'est 97. Symboliquement, ça renvoi quelque chose en termes de signification politique. Et par ailleurs, ça dit beaucoup aussi sur les fractures sociales spatiales dans la ville et qui redoublent de questions purement sociologiques d'adversité entre classes sociales, clairement, moi je le vois. Et puis il y a des gens qui veulent s'en sortir, qui scolarisent pour plein de raisons que j'ai évoquées tout à l'heure. Moi, ce que je trouve terrible c'est que la peine de ces choix, de ces dilemmes moraux soient infligés personnellement à ces parents qui veulent bien faire et on individualise la réflexion alors qu'en fait on a des problèmes systémiques qu'il faut résoudre de façon systémique. C'est vrai que la façon de fonctionner dans les années 80 était un peu rigide. Je n'étais pas là à l'époque, c'était fait comme ça. Nous, on n'aurait pas fait comme ça, on inclut dans une carte mais avec des contraintes de résultats en matière de mixité sociale pour aussi les établissements privés sous contrat avec la République. Là, il me semble que le contrat n'est pas du tout honoré, on n'en est qu'au début. Ça c'est juste pour vous répondre là-dessus mais je pense qu'on va finir le débat ailleurs.

Monsieur Mellier : Je pense que vous faites une erreur.

Monsieur Saint-Martin : Une erreur ? C'est-à-dire ?

Monsieur Mellier : Lorsque vous raisonnez, les collèges Sainte Marie et Jeanne d'Arc ont un IPS de 130. Ce qu'il faudrait faire pour être juste, c'est quel est l'IPS de 323 élèves melunais, c'est ça qui compte pour moi aujourd'hui. Contrairement à ce que vous pouvez penser, ces collèges drainent tous les villages alentours et qui, on le sait dans l'agglomération, il n'y a qu'à regarder les revenus des communes. Quand vous avez des élèves qui viennent de Rubelles, de Voisenon, de tout un tas de villages, on serait naturellement au-dessus de 103. Donc, il ne faut pas assimiler... c'est bien pour ça que j'ai dit que ça concernait 323 élèves de Melun, je ne connais pas leur IPS mais je pense que peut-être vous seriez surpris car il ne serait pas à 103 non plus.

Monsieur Saint-Martin : On a besoin de données, ça c'est clair et ce qui se passe en ce moment est important quant à l'accès aux données publiques sur ces stratifications. Ensuite sur la ligne acquisition de matériel scolaire en investissement, j'aimerais bien en savoir un petit peu plus quand même. Est-ce que c'est une dépense qui est légitime, licite. Les 125 000 euros.

Monsieur Mellier : Oui, bien sûr, c'est des dépenses de tables, de chaises, etc. C'est de l'investissement mais ça sert à l'éducation, c'est ça le fond du débat. On en a discuté des heures entières mais on ne s'est pas focalisé là-dessus. C'est du matériel « éducatif ».

Monsieur Saint-Martin : Est-ce que c'est la bonne ligne alors ?

Monsieur Mellier : C'est comme ça, en tout cas, dans notre compte administratif. Il y a eu des débats sur des similitudes et on s'est mis d'accord. Si vous saviez le temps qu'on y a passé. Je ne vous explique pas tout parce que c'est compliqué. On s'est mis d'accord avec les représentant des écoles privées sur ces 37 items. Je ne voudrais pas qu'on revienne là-dessus,

personnellement, je n'y reviendrais pas en tant qu'élu en charge de ces problèmes.

Monsieur Vogel : Bon, on passe au vote ? Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté par 2 voix contre, 35 voix pour et 1 abstentions, le Conseil Municipal :

**RETIRE** la délibération du Conseil Municipal n° 2021.06.14.80 du 30 juin 2021 en tant qu'elle autorise Monsieur le Maire à signer deux conventions actant le versement de montants dits de « rattrapage » pour les années 2019-2020 et 2020-2021.

**FIXE** la participation aux frais de fonctionnement des établissements scolaires privés du premier degré sous contrat d'association pour la Ville à 1 436 € par enfant d'âge maternel et à 748 € par enfant d'âge élémentaire, melunais, et par an. Ces montants sont établis pour une durée de trois années et révisés selon les modalités prévues dans les conventions ci-annexées.

**PRECISE** que ces montants s'appliqueront rétroactivement au titre des années scolaires 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 afin d'atteindre les montants précédemment indiqués.

**PRECISE** qu'il convient dès lors de procéder au versement des soldes forfaitaires comme suivant en une seule fois avant le 31 décembre 2022 :

- 44 573.29 € pour l'Institution Sainte Mairie ;
- 42 041.91 € pour l'Institution Sainte Jeanne D'Arc.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les deux conventions ci-annexées avec, d'une part, l'OGEC Institution Sainte Jeanne d'Arc et d'autre part, l'OGEC Institution Sainte Marie, fixant le montant de la participation aux frais de fonctionnement à 1 436 € par enfant d'âge maternel et à 748 € par enfant d'âge élémentaire, melunais, et par an. Les conventions sont établies pour une durée de trois années scolaires et prendront fin le 31 août 2025. A compter de l'année scolaire 2022/2023, les versements de la contribution financière de la commune s'effectueront en trois fois :

- Au plus tard le 31 décembre
- Au plus tard le 30 avril
- Au plus tard le 31 juillet.

**DIT** que les crédits sont inscrits au Budget 2022.

## **10 - DON D'UNE OEUVRE D'ART INTITULEE "HOMMAGE A MONSIEUR DENIS MUKWEGE"**

Monsieur Vogel : Délibération n° 10, Brigitte.

Madame Tixier : Oui, merci Monsieur le Maire. Je vais être un peu plus légère mais je vais rester quand même dans l'éducation d'une certaine façon. Là, il s'agit que vous puissiez prendre connaissance et accepter le don d'une œuvre d'art intitulée « Hommage à Monsieur Denis Mukwege ».

Il se trouve que suite à l'inauguration de cette école le 13 septembre dernier, un artiste local melunais, d'origine congolaise, s'est fait connaître et est venu vers nous pour nous proposer de faire un don à l'école Denis Mukwege en faisant un portrait de notre citoyen d'honneur,



Prix Nobel de la paix. Nous avons accepté, nous avons regardé. Mon collègue Henri et moi-même avons reçu cet artiste avec son tableau et avons décidé d'accepter ce cadeau qu'il fait à la Ville de Melun. La seule condition c'était que cette œuvre puisse rester à la vue des enfants scolarisés au sein de cette école.

Je vous demande de bien vouloir délibérer Monsieur le Maire.

Monsieur Vogel : Merci Brigitte. Opposition ? Abstention ? On est tous d'accord.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**ACCEPTE** le don de Monsieur Christopher TANDU, auteur de l'œuvre intitulée « Hommage à Monsieur Denis Mukwege », Acrylique sur toile, 60 x 70 cm, Septembre 2022 avec l'exposition de cette œuvre à la vue des enfants, au sein de l'école Denis MUKWEGE, 513 avenue Paul-Emile VICTOR à Melun, pour une durée de 10 années minimum.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention y afférent, ci-annexée.

**11 - AUTORISATION DE SIGNATURE AVEC LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS DE LA CONVENTION DE COFINANCEMENT DE L'INGENIERIE DE PROJET DANS LE CADRE DE LA MISSION D'ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION URBAINE DU NPRU "LES HAUTS DE MELUN"**

Monsieur Vogel : Délibération n° 11, Brigitte.

Madame Tixier : Merci. Là, il s'agit d'un autre sujet, le NPNRU. Vous savez, je ne vais pas vous rappeler tout l'historique, vous savez le nouveau programme de rénovation urbaine a été le 16 octobre 2019 soumis au Comité d'engagement de l'agence nationale de la rénovation urbaine et, en substance, les Hauts de Melun sont concernés par ce programme.

Pour entrer dans le vif du sujet maintenant il est nécessaire, comme nous l'avons fait d'ailleurs dans le cadre du PRU, de pouvoir se faire accompagner d'une AMO (Assistant à Maître d'Ouvrage) pour pouvoir piloter et coordonner et nous aider à travailler. Je vous ferai grâce de la totalité des missions de ce cabinet d'étude puisqu'elles sont multiples. Il y a une dizaine d'items : rendre lisible l'ensemble des opérations, coordonner les opérations de démolition de construction, alerter la ville sur les déroulés des différents chantiers, etc. Bref, nous avons déjà eu cette expérience avec le PRU. Nous avons donc fait comme il se doit, une recherche de cabinets qui peuvent nous aider dans cette mission. Donc nous avons négocié pour le règlement financier de cette mission avec la Caisse des dépôts et consignations et nous sommes tout à fait satisfaits qu'ils puissent participer à hauteur de 50 % du montant de cette mission.

Il s'agit tout simplement d'adopter ce soir la convention qui va nous lier pour cette action et qui va permettre de travailler sereinement accompagnés et pour pouvoir travailler dans de meilleures conditions.

Voilà Monsieur le Maire, vous pouvez délibérer.

Monsieur Vogel : Merci Brigitte. Oui, Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Merci. J'ai regardé le périmètre de la mission que vous avez négocié avec la Caisse des dépôts et consignations et c'est très bien pour la prise en charge de 50 % du

financement mais au niveau du périmètre il y a, certes, des secteurs qui concernent la Ville de Melun mais il a aussi Plein Ciel qui concerne la ville du Mée sur Seine. Je m'étonne que vous ayez négocié, ou pas, avec la ville du Mée sur Seine mais en tout état de cause aucun financement de la ville du Mée sur Seine n'est inscrit sur ce document.

Madame Tixier : Alors, il ne vous a pas échappé que depuis le début du NPNRU, la ville de Melun a été totalement partenaire de la ville du Mée parce que l'ANRU l'a souhaité ainsi parce que le Mée ne pouvait pas être attributaire personnellement de ce NPNRU.

Je vous rappelle aussi que c'est la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine qui est le partenaire principal de l'ANRU. Comme la CAMVS est dans les partenaires de cette convention, il est tout à fait logique que la ville du Mée... s'agissant que le travail que représente cette partie du Mée est bien moins conséquente que celle qui concerne la ville de Melun. Je rappelle que pour mémoire que pour le Mée, il s'agit de la modification structurelle du centre commercial Plein Ciel et du Tripode qui est scindé en deux : la partie commerciale qui va consister – je vous l'annonce comme ça ce sera une information qui pourra circuler aussi – le centre commercial de Plein Ciel va être totalement restructuré. Il va être démoli parce qu'il est atteint par la vétusté de beaucoup de ses locaux fermés depuis longtemps. Donc, ce centre commercial va être déplacé et sera en bordure de la voie de circulation. Le tripode, lui, va être totalement réhabilité.

Tout ça, ce sont deux dossiers différents avec des financements différents.

Bref, tout ça pour dire que c'est parce que la CAMVS est le chef d'orchestre de tout ça qu'il n'y a pas d'anomalie à ce que la ville du Mée ne participe pas à tout ça.

Monsieur Vogel : Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Je vous remercie pour la réponse assez longue à une question assez courte et précise mais ça ne répond pas à ma question. La Communauté d'agglomération est certes, partie prenante mais ne finance en rien cette assistance à maîtrise d'ouvrage. Je ne vois pas pourquoi ça exonérerait la ville du Mée sur Seine de participer.

Effectivement, le périmètre du Mée se limite à Plein Ciel mais il y a quand même, vous l'avez rappelé quelque chose d'important sur le site de Plein Ciel, je ne vois pas pourquoi la Ville de Melun ferait cadeau à la ville du Mée de sa quote-part.

Madame Tixier : Ce sont juste des accords qui ont été passés au démarrage de la convention entre l'ANRU, la communauté d'agglomération et la Ville de Melun.

Monsieur Vogel : Merci. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Merci, Brigitte. Délibération 12. Mathieu n'est pas là, je vais la présenter.

Adopté à l'unanimité moins 4 abstentions, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la Convention de cofinancement de l'ingénierie de projet dans le cadre de la mission d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination Urbaine du NPRU « Les Hauts de Melun », à conclure entre la Ville de Melun et la Caisse des Dépôts et Consignations, ci-annexée.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite Convention et ses annexes et toutes les pièces s'y rapportant.

## **12 - GRATUITE DU DROIT D'ENTREE AU MUSEE DE MELUN**

Monsieur Vogel : Donc c'est la gratuité de l'entrée au musée de Melun. Depuis le 1er septembre 2022, le droit d'entrée du musée municipal de la Ville de Melun est fixé à deux euros, il y a un tarif réduit à 1 euro qui est prévu aussi sur présentation d'un justificatif pour les familles nombreuses, les séniors, les groupes. La Ville entend aujourd'hui l'accès aux espaces d'exposition du musée et ce, pour l'ensemble des melunais et des habitants de la communauté qui ne bénéficiaient pas, jusqu'alors, d'une exonération de droit d'entrée. Voilà. Est-ce qu'il y a des observations ? Oui, Madame Prim.

Madame Prim : Juste, c'est super. Il faudra bien le publiciser, que tout le monde soit au courant.

Monsieur Vogel : Oui, Madame Gillier.

Madame Gillier : Oui, en complément de ce que vient de dire Madame Prim, c'est une excellente initiative, à la condition effectivement aussi de mettre mieux en avant le musée de Melun qui est absolument peu visible dans la Ville et très peu connu. Et que le fait de mettre de la gratuité ne suffira sans doute pas à pouvoir permettre à l'ensemble des melunais de profiter du musée.

Monsieur Vogel : Oui, d'accord. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**DECIDE** d'instaurer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 une gratuité d'accès aux collections permanentes (hors période d'exposition temporaire) aux habitants de Melun et de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

**DECIDE** de mener une enquête « A l'écoute des habitants » permettant d'apprécier la satisfaction de l'administré à l'égard des aides à la visite ainsi que du confort et des services (accueil, confort de visite, grille tarifaire).

**DECIDE** de mesurer l'impact sur l'évolution de la fréquentation du Musée de la mesure mise en œuvre.

**DECIDE** de mesurer l'impact matériel, technique et financier de la mesure mise en œuvre.

## **13 - DONS ET SOUTIEN FINANCIER DE L'ASSOCIATION "LES AMIS DU MUSEE" A LA VILLE DE MELUN DE PLUSIEURS OBJETS POUR L'ENRICHISSEMENT DES COLLECTIONS DU MUSEE DE MELUN**

Monsieur Vogel : Délibération 13 : don et soutien financier de l'association Les Amis du Musée de Melun, association très active qui a pour vocation d'être le mécène du musée. Ils contribuent notamment à enrichir ses collections, améliorer les aménagements et puis assurer aussi un rayonnement sur tout le territoire. Donc, à ce titre, cette délibération permettra au musée d'accepter pour 23 030 euros de dons manuels. Et je voudrais remercier les Amis du Musée de leur soutien financier. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**ACCEPTE** ces dons manuels à hauteur de 23 030 euros.

**APPROUVE** le soutien financier apporté par l'association « Les Amis du Musée de Melun », en sa qualité de mécène, pour l'acquisition du *Portrait de jeune femme* de Jean-Baptiste Mauzaisse, à hauteur de 4 000 euros.

**PRECISE** qu'il sera procédé à une opération d'ordre patrimoniale pour l'intégration dans l'actif de la Ville des œuvres d'art ainsi acquises.

**REMERCIE** chaleureusement l'Association « Les Amis du Musée » pour sa participation à l'enrichissement des collections du Musée.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités requises et à signer les pièces s'y rapportant.

#### **14 - DEROGATION AU REPOS DOMINICAL 2023**

Monsieur Vogel : Délibération 14, Catherine. Repos dominical.

Madame Stentelaire : Oui, merci Monsieur le Maire. Il s'agit, comme chaque année, d'accorder une dérogation au repos dominical, dans la limite de douze dimanches par an, au bénéfice de chaque catégorie de commerces de détail. La liste des dimanches doit être arrêtée par le Maire avant le 31 décembre pour l'année suivante. La Ville de Melun, évidemment, est soucieuse de son développement économique et souhaite donner aux commerçants la possibilité d'ouvrir au-delà des cinq dimanches autorisés, on peut aller jusqu'à douze. Pour l'année 2023, vous sont proposés le 8 et le 15 janvier, le 8 janvier pour l'épiphanie, c'est une demande de certains commerçants, le 15 janvier pour les soldes d'hiver. Le 12 février pour la Saint Valentin. Le 14 et 18 juin pour la fête des mères et fête des pères. Le 2 juillet pour les soldes d'été. Le 1er octobre, c'est particulier cette année, c'est pour l'évènement pour l'ouverture de notre belle rue René Pouteau. Et les 3, 10, 17, 24 et 31 décembre pour les fêtes de fin d'année. Compte tenu des faits exposés, il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable sur le calendrier 2023 d'ouverture dominicale des commerces de détail. Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur Vogel : Merci, Catherine. Oui, Madame Gillier.

Madame Gillier : Moi, j'aimerais bien avoir des retours sur ce que ça a pu donner, d'ouvrir le dimanche, sur l'activité commerciale de la Ville, en tout cas sur le développement économique. Parce que là, vous le présentez en disant, finalement, on a le droit d'ouvrir douze dimanches pour l'attractivité, le développement économique de la Ville de Melun. Or, ce n'est pas la première année où l'on en est à douze semaines, on voit qu'il y a toujours des commerces qui ferment. Ce n'est sans doute pas le seul élément. Moi j'aimerais savoir aussi combien de commerces le mettent en œuvre, l'effectivité en fait de l'ouverture des dimanches. Combien des commerces melunais ouvrent ? Et on voit que l'on reproduit, d'une année sur l'autre, l'ouverture le dimanche, on a aucune vision de l'impact que cela produit sur

l'attractivité du centre-ville de Melun. Je vais aller au bout de ma pensée : cela ressemble vraiment finalement à quelque chose qui est comme cela, c'est comme ça, on n'évalue pas, on va continuer. Or, l'ouverture le dimanche a de l'impact : cela modifie les rythmes de la famille, cela modifie aussi les rythmes des salariés qui travaillent dans les commerces de proximité. Ce n'est pas dogmatique : si ça sert l'attractivité économique, très bien. Si ça ne sert par l'attractivité économique, c'est un autre sujet. Mais on n'a aucun élément pour évaluer ce qu'il se passe déjà.

Monsieur Vogel : Catherine.

Madame Stentelaire : Evidemment que cela sert, sinon, on ne le ferait pas. Les dates changent, en fonction évidemment des besoins de chacun. Maintenant les commerçants sont des indépendants, des entrepreneurs, donc à eux évidemment de savoir quand ils souhaitent ouvrir dans ces dimanches-là. Ils n'ont pas d'obligation, on est bien d'accord : c'est une possibilité pour eux de le faire. Et bien souvent, évidemment, ils l'utilisent. Vous avez remarqué que les dimanches de décembre, tout est ouvert. Chacun s'organise avec son personnel, comme il l'entend, avec son commerce. Nous n'avons pas d'obligation à leur demander telle rue doit être ouverte, tels commerçants doivent être ouverts. C'est vraiment libre à chacun. Et nous espérons en tout cas que ces journées dominicales soient profitables pour les commerces, vraiment.

Monsieur Vogel : Oui, Madame Gillier.

Madame Gillier : Vous ne répondez pas à ma question Madame Stentelaire. Vous ne pouvez pas me dire « on voit que ça fonctionne ». Il n'y a rien qui ne vient étayer ces principes-là. Allez regarder, vous me diriez « écoutez, je n'ai pas la réponse, je vais aller regarder du côté de la CCI pour voir la mesure que l'on peut avoir sur les différentes villes, sur l'impact du commerce de proximité, de l'ouverture dominicale ». Je vous dirai très bien, on en reparle à un prochain Conseil Municipal. Mais là vous éludez la question en disant « les commerçants, ils font un petit peu comme ils veulent, ils l'utilisent etcetera ». Ce n'est pas la question : c'est une disposition dérogatoire à la loi, de dire on peut ouvrir douze dimanches, c'est quoi l'impact ?

Madame Tixier : Excusez-moi, Monsieur le Maire. Vous me permettez, je voudrai juste, pour le principe. Les commerçants sont des gens, comme l'a dit ma collègue, totalement indépendants. Le jour où vous pourrez obtenir de par des commerçants indépendants, leurs éléments de chiffres d'affaires, personnellement je vous féliciterai, Madame.

Monsieur Vogel : Une dernière fois, Madame Gillier, vous n'êtes pas d'accord, vous pouvez le dire.

Madame Gillier : Ce n'est pas juste une histoire de ne pas être d'accord. Il y a des éléments chiffrés qui suivent les chiffres d'affaires ou l'évolution du chiffre d'affaires dans les commerces de proximité. La CCI peut le faire, n'est-ce pas, sur les études d'impact. C'est aussi une demande que vous pourriez faire, d'avoir un suivi évaluatif de ce que vous mettez en place.

Monsieur Vogel : Baytir.

Monsieur Thiaw : Il est vrai que nous n'avons pas interrogé la CCI pour avoir l'impact en

termes de chiffres d'affaires et d'apport de clients. Mais si vous regardez bien la liste, à chaque date, vous avez des événements majeurs. Les quatre ou cinq dates de décembre, ce sont les fêtes de fin d'année. Donc les commerçants ont intérêt à ouvrir, donc forcément si on mesure l'impact, impact il y aura. Ensuite vous avez la Saint-Valentin, la fête des mères, la fête des pères. Vous avez les soldes. Et forcément ces dates ne sont pas prises au hasard. Donc on n'a pas les chiffres, je vous l'accorde, mais si on regarde en termes de chiffres d'affaires, il est évidemment que sur ces événements-là, les commerçants font plus de chiffre d'affaires.

Monsieur Vogel : Voilà.

Madame Stentelaire : Il y a une certitude : s'ils ne sont pas ouverts, ils ne feront pas plus de chiffre d'affaires.

Monsieur Vogel : Et s'ils ne faisaient pas de chiffre d'affaires, ils n'ouvriraient pas. Donc il y a une certaine rationalité économique du commerçant et il faut présumer et ne pas mettre en cause. Madame Prim.

Madame Prim : Une petite explication de vote. On votera contre. Certains de ces commerçants ont des salariés qui, eux, n'ont pas le choix. On ne peut pas dire que tous les commerçants ont le choix de faire ce qu'ils veulent. Oui, eux ils ont peut-être le choix, mais pas leurs salariés. Et là avec la fermeture de Maxi Bazar, je ne pense pas qu'il y en ait beaucoup qui ouvriront le dimanche. Et je me promène parfois le dimanche dans les rues de la Ville, et ces derniers-temps où c'était ouvert, il n'y a pas foule. Malheureusement, peut-être, mais il n'y a pas foule.

Monsieur Vogel : Catherine.

Madame Stentelaire : Alors il y a un droit du travail, ça ne vous a pas échappé. Cela existe le droit du travail, je vous assure. Quant à l'autre sujet, cela ne fait pas partie de la délibération donc voilà, on s'en tiendra là aujourd'hui.

Monsieur Vogel : Ok, Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Oui, donc c'est une délibération qui vient tous les ans pour les douze. Nous voterons pour, car on ne va pas empêcher les commerçants d'ouvrir s'ils souhaitent ouvrir. Cela dit, je remarque, encore une fois, qu'aucune braderie vide-grenier n'est mentionnée dans ces dimanches d'ouverture. Je rappelle que, jusqu'à 2019, deux braderies vide-grenier étaient organisées à Melun, conjointement entre l'association de commerçants et la Ville de Melun, une au printemps et une à l'automne. Et là aucune date ne semble correspondre, en tout cas aucune date n'est fléchée sur les braderies vide-greniers. Je trouve cela dommage, c'est un événement qui réunissait les habitants de Melun, du nord comme du sud, et qui était très attendu.

Monsieur Vogel : Catherine.

Madame Stentelaire : Alors, vous avez bien vu, qu'entre parenthèse, c'est fléché, mais cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas les utiliser autrement, Monsieur Guion.

Monsieur Vogel : Ok, on passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Catherine, délibération 15.

Adopté par 3 voix contre et 35 voix pour, le Conseil Municipal :

**EMET** un avis favorable sur le calendrier d'ouverture dominicale des commerces de détail proposé par le Maire pour 2023 :

- 08 janvier (épiphanie)
- 15 janvier (soldes d'hiver)
- 12 février (saint-valentin)
- 04 juin (avant fête des mères)
- 18 juin (fête des pères)
- 02 juillet (soldes d'été)
- 01 octobre (commerces en fête)
- 03 décembre (fêtes de fin d'année)
- 10 décembre (fêtes de fin d'année)
- 17 décembre (fêtes de fin d'année)
- 24 décembre (fêtes de fin d'année)
- 31 décembre (fêtes de fin d'année)

## **15 - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DES MARCHES DE MELUN - SOCIÉTÉ LOMBARD ET GUÉRIN - ANNÉE 2021**

Madame Stentelaire : Oui, Merci Monsieur le Maire. Donc, il s'agit là du rapport annuel du délégataire du service public des marchés de Melun. Cette année, ce rapport est le dernier de la société Lombard et Guérin, soit l'année 2021. Tous les ans, le concessionnaire produit un rapport, retraçant la totalité des opérations. Nous les recevons. La commission consultative des services publics locaux examine chaque année ce rapport. On s'est réunis le 23 novembre 2022 et il s'agit de prendre acte du rapport annuel d'activités et du compte-rendu financier produit par la société Lombard et Guérin pour l'année 2021.

Monsieur Vogel : Merci. Oui, Madame Gillier.

Madame Gillier : Oui, j'ai une petite question car je n'ai, malheureusement, pas pu me rendre à la réunion du 23 novembre parce qu'elle était en journée et c'est très compliqué pour moi de me libérer en journée. Sur le devenir en fait du parc de stationnement qui est actuellement fermé, et qui faisait partie en fait de la délégation de service public, en tout cas qui était dans la bannette quand cela s'est fait en 1973 et sur lequel on voit qu'il faut à peu près tout refaire. Qu'en est-il en fait ? On arrête la relation avec Lombard et Guérin, que devient la question du parking ?

Monsieur Vogel : Cela n'a rien à voir, ce n'est pas le sujet. Le parking n'est pas dans la délégation. Gilles, tu veux peut-être répondre ?

Monsieur Ravaudet : Le parc de stationnement n'a jamais été mis dans la délégation.

Monsieur Vogel : On passe au vote. Opposition ? Abstention ? Abstention, Madame Gillier ?

Madame Gillier : Opposition.

Monsieur Vogel : De toute façon, il s'agit d'une prise d'acte, il n'y a pas d'opposition.  
Délibération 16, Charles.

Le Conseil Municipal :

**PREND ACTE** du Rapport d'activités et du Compte-rendu financier, année 2021, produits par la société LOMBARD et GUERIN.

**DIT** que ces documents sont à la disposition du public en Mairie de Melun selon les formes et les règles en vigueur.

## **16 - RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023 - REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS ET DU COORDONNATEUR COMMUNAL**

Monsieur Humblot : Oui, merci Monsieur le Maire. Donc là nous passons une délibération pour le recensement de la population. C'est une activité qui a lieu tous les ans. Le recensement permet de calculer les dotations de l'Etat et notamment la dotation globale de fonctionnement et est mis en place par l'INSEE. On procède maintenant à un huitième de recensement par an. Donc là, la délibération organise le recensement 2023 avec la rémunération des agents recenseurs. La population, comme c'est indiqué dans la note de présentation, a augmenté encore en 2020 parce que la population qui est prise en compte est la population de la moitié des cinq dernières années, donc en gros c'est N-2. Donc en 2022, on prend le résultat 2020. Pour terminer, l'augmentation qui est proposée ce soir représente à peu près 3% d'augmentation, et c'est sur la fiche la plus importante, c'est deux centimes de plus par rapport à l'an dernier.

Monsieur Vogel : Merci, Charles. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Merci. Délibération 17 : Aude, CTG.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**FIXE** les indemnités des Agents Recenseurs et du Coordonnateur Communal selon les modalités précisées ci-après.

<b>AGENTS RECENSEURS</b>	
Feuille de logement	1,14 €
Bulletin individuel	1,98 €
Feuille d'adresse non enquêtée	1,14 €
Dossier d'adresse collective	1,14 €
Formation (par séance)	20 €
Indemnité forfaitaire pour l'ensemble de la Mission	140 €

<b>COORDONNATEUR COMMUNAL</b>	
Feuille de logement	0,38 €



Bulletin individuel	0,38 €
Feuille d'adresse non enquêtée	0,38 €
Dossier d'adresse collective	0,38 €
Formation (par séance)	20 €

## **17 - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE PLURI-COMMUNALE ENTRE LA CAF, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE ET LES COMMUNES VOLONTAIRES DONT LA VILLE DE MELUN (2022-2026)**

Madame Rouffet : Je vous remercie Monsieur le Maire. Effectivement, la délibération concernant la CTG c'est simplement acté le fait que la Ville de Melun passe à la CTG intercommunale. C'est une volonté en fait de la CAF. La CTG est une convention qu'on a signée en 2016, on a été la première ville de Seine-et-Marne à la signer, pour quatre ans. Elle a été amendée jusqu'à fin décembre 2021. Donc depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, nous n'avons plus de CTG. On est obligés d'en re-signer une, car les CEJ, un type de financement de la CAF, le contrat enfance-jeunesse, se termine à la fin de l'année et désormais, n'auront des CEJ que les communes qui auront signé une CTG. La volonté de la CAF c'est d'avoir une CTG au niveau de l'intercommunalité pour plus de visibilité, ce que nous avons accepté. Et pour nous, ce sera l'occasion d'avoir des temps d'échange de bonnes pratiques ou de mauvaises pratiques entre les différentes communes composant la C.A.M.V.S.

Monsieur Vogel : Merci. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Délibération 18, Gilles.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** le contenu de la Convention Territoriale Globale annexée à la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale et à prendre tous les actes nécessaires à son exécution.

## **18 - AVENANT N°12 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE CHAUFFAGE URBAIN**

Monsieur Ravaudet : Merci, Monsieur le Maire. Alors, par délibération du Conseil Municipal du 10 novembre 2022, un avenant a été adopté, dont les stipulations ont pris effet au 1er octobre 2022. Outre le nouveau seuil de fourniture fixée à 35 000 kWh, il est fixé également un nouveau tarif de rachat de la chaleur, ainsi qu'une nouvelle formule de révision du prix de la chaleur, subissant moins l'impact de la volatilité des prix du gaz et de l'électricité. L'avenant 12 proposé aujourd'hui a pour objet de répercuter les nouvelles conditions tarifaires de la chaleur produite aux abonnés en modifiant les éléments établis au sein de l'avenant 11, précédemment adopté par délibération du 17 septembre 2020. Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'avenant 12 de la convention de délégation de service public de la production et de la distribution de la chaleur de la Ville de Melun, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents y afférents.

Monsieur Vogel : Très bien. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Délibération 19. Pardon, une abstention ? Quatre abstentions, pardon. Délibération 19, Gilles.

Adopté à l'unanimité moins 4 abstentions, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** l'avenant n° 12 à la Convention de délégation de service public de production et de distribution de chaleur de la Ville de Melun.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents y afférents.

## **19 - LINEAIRE DE VOIRIE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Monsieur Ravaudet : Merci, Monsieur le Maire. La commune de Melun possédait au 1er janvier 2021 un linéaire de voirie de 81 943 mètres. Au cours de l'année 2022, de nouvelles voies ont été intégrées, portant ainsi le linéaire de la voirie à 92 797 mètres au 1er janvier 2022. Conformément aux dispositions légales, le classement ou le déclassement des voies communales est prononcé par le conseil municipal. Par conséquent, il appartient au conseil municipal d'entériner le nouveau métrage de la voirie classée dans le domaine public communal, afin que la dotation de solidarité rurale, composante de la dotation d'aménagement de la dotation générale de fonctionnement, attribuée à la Ville de Melun pour 2022 soit réévaluée, proportionnellement à l'augmentation constatée. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le nouveau linéaire de voirie communal.

Monsieur Vogel : Merci, Gilles. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Délibération 20, Baytir, c'est ravalement de façades.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** le nouveau linéaire de voirie communale, d'une longueur de 92 997 mètres.

## **20 - OPERATION DE RAVALEMENT DES FACADES D'IMMEUBLE - HUITIEME COMMISSION**

Monsieur Thiaw : Merci, Monsieur le Maire. Comme vous le savez, dans le cadre de l'Action Cœur de Ville, la Ville a mis en place une subvention qui permet d'aider les copropriétaires à faire le ravalement de leurs façades. Cette aide peut atteindre 6 000 euros, et lors de la huitième commission du 25 octobre 2022, nous avons étudié le dossier de Madame Irène Mangholz pour la façade de l'immeuble 12, rue Saint-Etienne, et il a été décidé de lui accorder une subvention de 5 000 euros. Donc il vous est demandé, chers collègues, d'accorder à cette dame 5 000 euros, pour le projet de ravalement de façade de son immeuble qui est situé 12, rue Saint-Etienne.

Monsieur Vogel : Très bien. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Délibération 21, Baytir.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**ACCORDE** une subvention de 50 % de l'investissement éligible TTC, plafonné à 5000 €, soit 5000 € à Madame Irène MANGHOLZ pour le projet de ravalement de la façade de l'immeuble situé au 12 rue Saint-Etienne.

**PRECISE** que la présente subvention est accordée à Madame Irène MANGHOLZ sous réserve de la dépose et repose des câbles électriques en façade dans un état ne dévaluant pas les travaux de ravalement et du respect des prescriptions du service Commerce et Urbanisme Commercial renseignées dans l'arrêté de non-opposition à la Déclaration Préalable n° 077288 22.0177 pour le projet de ravalement de façade de l'immeuble situé au 12 rue Saint-Etienne.

**PRECISE** que les travaux de ravalement doivent être réalisés dans un délai de 12 mois à compter de la notification de la présente délibération aux bénéficiaires, conformément au cahier des charges.

**PRECISE** que les subventions ne seront versées qu'après l'achèvement des travaux dans le délai imparti, sur présentation des factures acquittées et après vérification de la conformité des travaux par les services de la Ville de Melun.

**PRECISE** que les dépenses en résultant ont été inscrites au Budget 2022.

## **21 - ACQUISITION D'UN LOCAL COMMERCIAL SITUÉ SUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION AV N° 74, SISE 16 RUE SAINT-ETIENNE A MELUN - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Monsieur Thiaw : Merci, Monsieur le Maire. Délibération 21, il s'agit d'une demande d'autorisation de signature. Afin de lutter contre l'habitat insalubre, et de permettre la redynamisation du centre-ville, la Ville a confié à la SPL Melun-Val-de-Seine, en vertu d'un traité de concession et d'aménagement, qui a été approuvé en 2015, le soin de réaliser les opérations d'aménagement nécessaires à la poursuite de ces objectifs. En mars 2021, nous avons reçu une DIA, une déclaration d'intention d'aliéner, concernant le bâtiment sis au 16 rue Saint-Etienne. Ce bâtiment est situé dans le périmètre de la concession d'aménagement. Par décision du 11 mai 2021, Monsieur le Maire a délégué à l'exercice du droit de préemption à la SPL, en vue de l'acquisition du bâtiment. Les travaux du bâtiment étant prévus, l'acquisition d'un local au rez-de-chaussée constitue une opportunité pour la Ville dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de redynamisation globale du centre-ville. En effet, pour lutter contre la vacance commerciale, l'acquisition de ce local permettrait d'en contrôler l'usage, de faciliter l'implantation d'un commerce qualitatif sur le territoire, notamment par la maîtrise du coût de location. Ce local est idéalement situé, car il se situe dans l'île Saint-Etienne et, comme vous le savez, nous avons entrepris des lourds travaux d'aménagement et de requalification de l'espace public. Nous refaisons la rue Abeilard, la rue du Four et la rue du Franc-Mûrier. Merci, Gilles. Par ailleurs, cette action complète les efforts que fait la Ville pour justement redynamiser et s'approprier des outils, comme la boutique Melun, la boutique à l'essai, les taxes sur les friches commerciales... Bref, dans le cadre de l'axe 2 du programme Action Cœur de Ville, nous essayons de mettre l'accent sur le développement des commerces. Et donc l'acquisition de ce local nous permettra d'avoir la maîtrise du locataire et de proposer des loyers qui sont attractifs. Au regard du budget de l'opération, la mise en vente du local commercial par ladite société, le local est proposé pour

un prix de 54 125, 22 euros. Donc on n'a pas consulté les Domaines parce que le prix est inférieur à 180 000 euros. Et il convient de préciser que la cession sera faite une fois que la SPL aura fait les travaux qui sont prévus. Donc il vous est demandé aujourd'hui, chers collègues, d'approuver l'acquisition, auprès de la SPL Melun-Val-de-Seine, de ce local ; de désigner Maître Olivier Allilaire, notaire à Melun, aux fins de rédaction de l'acte ; de préciser que les frais de notaire inhérents à la cession seront pris en charge par la commune et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit acte et tout document permettant la réalisation de la vente.

Monsieur Vogel : Merci Baytir. Oui, Madame Asdrubal.

Madame Asdrubal : Merci, Monsieur le Maire. Une acquisition d'un bâtiment d'un local commercial pour un montant de 54 000 euros et 80m<sup>2</sup>, qu'envisagez-vous pour ce local ? Car nous avons déjà eu, il y a tout juste un an, des promesses, où vous nous vantiez un commerce qualitatif, un commerce bio, en nous précisant bien que l'enseigne avait été déposée et validée, en nous le certifiant même. Donc quid sur ce type de local et d'acquisition ? Quid des Comptoirs du bio, place Lévy, qui ne se sont jamais installés sur une surface de 100m<sup>2</sup>, en nous donnant l'argument, quelque peu farfelu, un petit peu tiré par les cheveux dans la presse de « ça coûte cher, le consommateur moyen s'oriente moins vers le bio ». La préemption de la boutique Clayton, qui n'avait pas pu aller à son terme pour y voir pousser un commerce, le énième sur la ville. Quid de l'exo rue Pouteau, qui devait être préempté, où en sommes-nous ? Les commerces qui pouvaient attirer partent les uns après les autres pour différentes raisons, je ne vais pas les énumérer, vous les connaissez, Maxi Bazar dans à peu près quinze jours. D'ailleurs, Monsieur le Maire, vous avez fait une annonce récente qui nous a intrigué : faire venir une enseigne à la place de ce Maxi Bazar. Peut-être avez-vous des informations puisque vous avez annoncé cela il y a tout juste une semaine. Donc tout va très bien, c'est ce que Baytir nous avait précisé l'année dernière, nous précisant que nous voyions les choses un petit peu en noir, de manière sombre, je reprends les propos de Monsieur Thiaw qui avait fait rire au passage la galerie. On va nous parler pour la énième fois de l'épicerie corse, comme si c'était la seule référence. Pourtant, nous n'entendons jamais féliciter la venue de commerces de perruques, de barbiers, d'ongleries ou de pizzérias, déjà largement représentées sur la Ville. Et nous entendrons parler de la venue du cinéma, à l'aube des prochaines élections, comme si c'était l'unique moteur de redynamisation du centre-ville. Donc voilà, les melunais ne sont pas aveugles. L'année dernière, vous avez été un petit peu durs, à nous aussi, pour savoir ce que vous envisagez pour ce local et si vraiment cela va aboutir. Et j'aimerais que vous nous rappeliez les bâtiments rénovés ou en cours dans le cadre de l'ORI, il me semble qu'il n'y en a que cinq voire six, et aussi dans le cadre de l'OPAH-RU, savoir combien il y en a.

Monsieur Vogel : Merci. Baytir.

Monsieur Thiaw : Alors, il y a pas mal de questions. Je vais déjà répondre à la question qui concerne la délibération. Vous nous posez la question, à savoir qu'est-ce que l'on envisage pour le commerce. Dans votre question, il y a la réponse. Vous dites qu'il y a des barbiers, des commerces qui sont surreprésentés. Il faut savoir que la collectivité n'a pas forcément la main lorsqu'un agent immobilier ou un propriétaire loue un commerce. En France, jusqu'à nouvel ordre, l'entreprise, le commerce est libre. L'agent immobilier a la possibilité de louer à qui il veut. Pour lutter contre ces commerces qui sont surreprésentés, et pas forcément qualitatifs, nous avons décidé d'acquérir ce local. Le local est placé en face de Prieuré Saint-Sauveur. Actuellement, il y a des études qui sont menés pour la réhabilitation de ce monument

historique. On prévoit les budgets, les études sont en cours, on prévoit d'y dépenser beaucoup d'argent. Donc il était dangereux, pour nous, de laisser un barbier, je ne sais pas quel autre commerce vous avez cité, d'autres commerces non indésirables, mais surreprésentés, s'y installer. Raison pour laquelle nous avons préempté. Ensuite vous nous parlez du Comptoir de la bio. C'est pareil. Je ne sais pas pourquoi vous posez cette question-là sur la présentation de ma délibération. Les Comptoirs de la bio devaient s'installer place Lévy. Cela ne s'est pas fait. Catherine pourra vous expliquer les raisons pour lesquelles ça ne s'est pas fait. Depuis le début de la séance, on tourne autour d'une question, et on ne la pose pas ouvertement. On parle de Maxi Bazar. Maxi Bazar, ce lieu-là, il faut savoir qu'il y a des investisseurs qui ont mis beaucoup d'argent sur ce lieu-là. Et parmi les biens qu'ils ont, cela fait partie des top 3 ou top 2 des biens qu'ils possèdent. Donc il y a eu 3,5 millions d'investis. Et quand ils ont investi à Melun, ils ont investi à Melun parce que ça valait le coup. Ce sont des investisseurs privés. Maxi Bazar s'en va, une autre enseigne va venir. Une autre enseigne va venir. Je ne vais pas reprendre mon intervention de la fois dernière. Il est dangereux, et il ne faut pas compter sur moi pour agir dans votre sens, pour nous, à chaque fois qu'il se passe quelque chose dans la Ville, de lever le drapeau rouge pour dire « Maxi Bazar s'en va, les Comptoirs du Bio ne sont pas venus, Clayton vous n'avez pas pu préempter ». L'exotique, rue René Pouteau, cela avance, Catherine pourra vous faire un topo. Moi je suis toujours optimiste et quand il y a des difficultés, quand il y a des frappes qui se présentent à nous, Maxi Bazar s'en va. Encore une fois, le propriétaire de ces locaux a investi 3 millions, il a un repreneur sous le coude. Il est en train de travailler. Nous, collectivité, on facilite, on essaye de faire les choses de telle sorte que le commerçant qui arrive puisse s'installer dans des manières correctes et convenables. Mais arrêtez à chaque fois de sortir votre drapeau rouge, Comptoir de la bio... Moi je suis et je vous le redis, je ne suis pas de portée sombre, je serai toujours là - je fais du marketing, c'est un défaut professionnel - je vendrai toujours la Ville de Melun. Maxi Bazar s'en va : les melunais ne vous inquiétez pas, il y a une très belle enseigne qui arrive. Les Comptoirs de la bio, cela ne s'est pas fait, il faut articuler le nouveau venu sur le local Maxi Bazar et le local de l'autre côté. Nous faisons le job, arrêtez de nous dire que les choses n'avancent pas, les choses avancent. Les privés, on a rencontré les propriétaires, le service commerce a échangé avec les futurs repreneurs. Maxi Bazar s'en va, un repreneur arrive, dans 2-3 ans, il s'en ira. Melun est attractif, un autre repreneur viendra. Et ainsi de suite. Donc la vie continue.

Monsieur Vogel : C'est l'histoire de l'humanité, oui. Oui, Madame.

Madame Asdrubal : Restez optimiste c'est bien, vous nous dites « arrêtez de lever des drapeaux rouges ». Monsieur Thiaw, vous y passez dans la ville, je vous croise, vous aussi. C'est bien, vous me dites que vous êtes optimiste, mais il faut aussi être réaliste. Il y a quand même de grosses difficultés sur cette ville comme beaucoup d'autres, et beaucoup d'enseignes partent, et les melunais sont inquiets. Vous le voyez sur les réseaux sociaux, je n'ai pas besoin de vous faire un speech sur ce sujet-là. Par contre, nous donner des discours aguicheurs, et notamment à la population, il faut être clair soit dire ce qui arrive, mais pas anticiper déjà une arrivée qui, finalement, ne se fera pas. Vous mettez une carotte sous le nez des gens pour dire ensuite finalement ce n'est pas possible. A ce moment-là, ce que l'on demande juste, c'est tout simplement d'être honnête avec le melunais et de lui dire quand la chose arrivera pour de bon. Mais pas le laisser espérer comme le Comptoir du bio. C'est ce qu'on vous demande, de ne pas avoir des discours aguicheurs. Je pense avoir été clair.

Monsieur Vogel : Kadir, la réponse sur le bio.

Monsieur Mebarek : Moi je voudrais répondre à la formule que vous avez employée, sur le

côté farfelu de l'argument qui avait été opposé sur l'installation des Comptoirs de la bio. Ce n'est pas farfelu. Oui, c'était mon argument et il n'était pas du tout farfelu. Madame Asdrubal, je vous invite à aller sur Google et à taper « crise du bio » et vous verrez que ce n'est absolument pas farfelu. Aujourd'hui, le commerce spécialisé des produits biologiques est en profonde crise après dix ans de croissance parce que c'était lié à un mode de consommation, et à un retour de la qualité sur les produits de consommation alimentaire. Il a mangé son pain blanc le secteur du bio et aujourd'hui il est en profonde crise. On a des enseignes historiques qui sont en train de disparaître. Des enseignes historiques comme Naturalia ou Biocoop ont énormément de difficultés à maintenir leur activité, elles sont en train de se réorienter vers d'autres types d'activités pour permettre de passer la vague. Donc je vous confirme que les enseignes bio sont en forte crise et le commerçant qui devait s'implanter à Melun avait signé son bail, il avait signé son contrat de franchise avec l'enseigne et il a renoncé. Il a préféré payer les indemnités à son bailleur et à sa franchise plutôt que d'ouvrir un commerce qui risquait de péricliter, pas à cause de Melun mais à cause du secteur du produit bio.

Monsieur Vogel : Je voudrais simplement dire un mot parce que, vous savez, Baytir a parlé tout à l'heure de tout ce que nous faisons, il a évoqué quelques sujets, pour rendre la Ville plus attractive. Parce que en réalité, on est réalistes, la situation n'est pas facile. Melun n'est pas au fond du trou, il y a 750 commerces actifs à Melun dont la moitié au centre-ville. Si on compare avec d'autres centres-villes, c'est terrible mais la situation c'est la désertification, on est bien d'accord. Nous ce que l'on fait, Catherine d'un côté, Baytir de l'autre, on fait des efforts pour empêcher que le centre-ville ne meurt. C'est ça la situation. Et Baytir vous a très bien répondu. S'il ne vous en a pas dit plus, c'est parce qu'il y a des négociations en cours donc on ne va pas interférer plus. Dès qu'on aura abouti, on officialisera. Et il ne faut pas se le cacher, c'est une situation générale en France : le commerce de proximité est quand même menacé. Il y a la concurrence des centres commerciaux à l'extérieur des villes et aujourd'hui les ventes sur internet concurrencent elles-mêmes ces centres. La situation c'est une évolution continue et le remplacement d'un système par un autre, c'est la destruction créatrice. Il y avait les centres commerciaux, aujourd'hui internet et il y a un phénomène de loyers excessifs à Melun, traditionnellement, pas du tout lié à nous ici, ni à vous d'ailleurs, cela date de très longtemps, on a hérité de cela. Il y a la paupérisation de certains commerces : il y a des commerces peu qualitatifs qui s'installent et qui rejaillissent sur l'ensemble. Donc c'est pour cela, c'est la délibération suivante, Baytir va y venir, que l'on essaie par tous les moyens de se doter d'outils pour lutter contre tout ça. Et on est réalistes, tant que ce n'est pas fait, ce n'est pas fait, on ne va pas en dire plus, mais Baytir a dit qu'il y a quelque chose en cours et quand ça aboutira, qu'on sera sûrs que c'est réglé, on vous le dira. On passe au vote sur cette délibération. Opposition ? Abstention ? Baytir, la délibération 22.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** l'acquisition auprès de la Société Publique Locale Melun Val-de-Seine Aménagement, du local commercial situé sur la parcelle AV n° 74 sise 16 rue Saint-Etienne, d'une contenance totale de 84,7 m<sup>2</sup> au prix de 54 125,22 €.

**DESIGNE** Maître Olivier Allilaire, notaire à Melun – 3 place Chapu, aux fins de rédaction de l'acte.

**PRECISE** que les frais de notaire inhérents à l'acte d'acquisition seront pris en charge par la Commune.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit acte et tout document permettant la réalisation de cette vente.

**PRECISE** qu'en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération sera notifiée à la société Publique Locale Melun Val-de-Seine Aménagement.

**PRECISE** que les dépenses en résultant seront inscrites au Budget 2023.

## **22 - ADHESION A LA FEDERATION DES ELUS DES ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES**

Monsieur Thiaw : Délibération 22. Merci, Monsieur le Maire. La transition était parfaite. La Ville compte des commerces et la problématique que l'on a soulevée tout à l'heure je ne vais pas revenir dessus. On a entrepris pas mal de choses, on a un service commerce, on a baissé la taxe foncière, on a exonéré de TLPE les commerçants, on a mis une place une taxe sur les friches commerciales, la communauté d'agglomération a mis en place un outil qui s'appelle l'atelier pour aider les gens à monter leurs projets. Dès l'été 2023, la rue René Pouteau sera refaite entièrement. Tout à l'heure je vous ai présenté les subventions sur les façades et les devantures commerciales. Voilà, il y a pas mal de choses qui sont mises en place. Et lorsque la Ville peut préempter, elle le fait. Cela a donné la boutique à l'essai, le 19. Et voilà aujourd'hui on souhaite mettre la vitesse supérieure, donc on souhaite se doter d'une SEM, une société d'économie mixte. Donc le sujet est très dense, complexe, et pour ce faire, on a pensé qu'il était judicieux de nous faire accompagner. Et donc il vous est proposé, chers collègues, l'adhésion à la fédération des élus des entreprises publiques. C'est une structure qui accompagne les collectivités qui souhaitent créer soit une SPL soit une foncière. Le coût, c'est 4 500 euros. Donc il vous est demandé d'approuver l'adhésion de la Ville à la Fédération des élus des entreprises publiques pour un montant de 4 500 euros, et d'autoriser le maire à signer tout acte utile à l'adhésion. Voici, Monsieur le Maire.

Monsieur Vogel : Merci, Baytir. On passe au vote. Non, Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Oui, alors je vais essayer d'être dans la délibération mais en même temps, dans votre présentation, Monsieur Thiaw, vous avez fait un bilan de ce que vous avez fait pour contrer la crise d'attractivité que traverse le centre-ville de Melun. Et, Monsieur le Maire, vous l'avez dit avant, vous semblez vous satisfaire des efforts que vous faites dans ce cadre-là.

Monsieur Vogel : On n'a pas dit ça, on fait le maximum, on essaie et on est prêts d'ailleurs, si vous avez des idées, à les prendre.

Monsieur Guion : Je vais vous en donner. Ici même, il y a un an, en novembre 2021, je vous parlais de la politique de bétonnage à tout va, avec une prévision d'augmentation, d'ici 2026, de la population de 10 000 habitants. Si les promoteurs arrivent à vendre tous les appartements en cours de construction, et qu'ensuite les investisseurs alléchés par la réduction d'impôts Pinel ou autre, trouvent tous des locataires, ce qui n'est pas certain, au contraire des logements sociaux qui eux sont en construction et seront bien remplis et augmenteront petit à petit le taux de logements sociaux de Melun qui est déjà assez haut, 42 %. Je vous alertais

aussi sur le fait que les promoteurs avancent à grands pas et que cette augmentation du nombre d'habitants, même si elle ne se faisait pas à l'intérieur du centre-ville, pourrait bien être une aubaine pour le centre-ville. Malheureusement je vous alertais aussi sur le fait que vous ne rénoviez pas réellement le centre-ville en parallèle, ou si peu. Nous en sommes à 5 bâtiments rénovés ou en cours dans le cadre de l'ORI, et 3 dans le cadre de l'OPAH-RU. Et il en faudrait une dizaine, je dis bien une dizaine pour que ce soit réellement une réhabilitation. La réhabilitation de la rue Pouteau va, je l'espère, démarrer en 2023 avec au moins, au bas mot, cinq ans de retard, vu l'état de la rue. Ce retard, tout le monde le voit, est préjudiciable : une vingtaine de locaux fermés sur un total de cinquante-et-un. Et ceux qui sont ouverts, comment vous dire ? Tout le monde peut constater qu'ils ne sont pas attractifs, voire repoussoirs pour la clientèle ou les autres enseignes qui auraient la velléité de s'installer à Melun. L'année dernière vous m'aviez répondu, par l'intermédiaire de Monsieur Thiaw, un petit peu comme tout à l'heure, que ma vision était sombre, catastrophiste, que vous aviez une vision optimiste, enfin vous l'avez redit là. Et la majorité avait cœur d'applaudir à ces propos qui étaient plein de déni. Que s'est-il passé en un an ? Depuis, Camaïeu a fermé, Célio a fermé, Coquevin a fermé, A Chacun Son Jardin a fermé, et j'en passe. Et la locomotive historique, le Coin Musard, le Printemps, 3 000 m<sup>2</sup>, aujourd'hui Maxi Bazar va fermer dans quinze jours, vous l'avez dit. Est-ce que vous êtes toujours dans le déni, est-ce que vous êtes toujours aveugles ? Combien de temps allez-vous vous réfugier dans le seul projet de cinéma de centre-ville qui n'arrivera pas avant 2025 au mieux, avec un rooftop bien sûr, beau symbole des priorités hors sol de cette majorité. Alors que le centre-ville tombe en déliquescence, a-t-on vraiment besoin d'un rooftop ? Aujourd'hui, nous allons voter un montage intéressant, enfin on l'a voté juste à l'instant, là c'est le montage pour le 16 rue Saint-Etienne, de rachat par la puissance publique à finalité de réhabilitation d'un immeuble de centre-ville, enfin là de l'île Saint-Etienne, avec un reste à la charge pour la Ville de 54 000 euros pour une boutique de 87 m<sup>2</sup>, ce qui est vraiment une très bonne opération. Et ça permettra de faire en sorte que le commerce soit adéquat avec l'attractivité de la zone commerçante, tout en, j'imagine, lui proposant un loyer modéré, pour la mise à l'étrier et pour faire en sorte qu'il reste. Vous constatez donc que c'est possible, et vous le saviez depuis longtemps, en tout cas, vous le saviez depuis les élections de 2020 car vous aviez promis la création d'une SEM, c'est l'objet de la délibération, pour redynamiser le centre-ville. Une SEM qui permettra d'aller plus vite, une SEM ou une foncière, je ne sais pas trop ce que vous allez faire, en mobilisant aussi des fonds privés et, pourquoi pas, en s'appuyant sur les commerçants qui sont encore là et qui y croient encore. Mais combien de temps avez-vous perdu depuis 2016, votre prise de fonction Monsieur le Maire, depuis que vous êtes Maire de Melun et combien de temps allez-vous encore perdre ? Accélérer, c'est ce que l'on vous demande. Ce montage gagnant est à multiplier : pas un seul par an, il en faut beaucoup, beaucoup plus, pour mieux maîtriser la diversité commerciale, et rendre le centre-ville de nouveau attractif aux porteurs de projet de commerces indépendants, aussi bien que d'enseignes nationales, qui depuis des années, vous l'avez remarqué, fuient notre ville. Maîtriser l'immobilier et rendre le centre-ville attractif, c'est bien, mais encore faut-il que le centre-ville soit accessible aux clients. Et ces derniers-temps, vous n'avez pas été tendre, en supprimant des parkings ô combien importants, je pense au parking place Lévy, au milieu de la rue Pouteau. Il ne faut pas trop vous étonner si vous ne trouvez pas d'enseigne qui veuille s'y installer. Le grand parking aussi à côté de feu Giga Store, il était très important celui-là. Et le plan de circulation obsolète, toujours pas modifié, malgré vos promesses répétées. Il y a aussi une épée de Damoclès au-dessus du centre-ville, vous y tenez, je sais, car vous ne la voyez que comme une opportunité de vous payer de nouvelles voiries et places à moindres frais. Je parlais du TZEN évidemment, vous avez compris. Les commerçants le fuient comme la peste, vous le constatez comme cette année. Et comment les blâmer ? Des travaux



interminables sont prévus pour un bus, seulement un bus, qui monopolisera à lui seul une voie complète de circulation, pour amener les gens, après les travaux interminables, au terminus : Carré Sénart. Pour les commerçants encore en vie bien sûr, parce qu'après les travaux, ils ne pourront plus que constater l'asphyxie et l'inaccessibilité du centre-ville de Melun aux clients pour les commerces qui restent. Commencer donc, s'il vous plaît, par abandonner ce projet de TZEN2 qui fait fuir les commerces, même avant son arrivée, si vous n'aviez pas compris, parce que vous n'avez pas eu et vous n'aurez, on a compris ça, pas le courage d'adapter en profondeur le plan de circulation pour que ce TZEN puisse devenir une opportunité. Arrêtez de favoriser les promoteurs-bétonneurs en périphérie, créez donc cette SEM, comme vous l'aviez promis, mais allez-y plus rapidement, multipliez ces montages gagnants, vous voyez que cela ne coûte même pas de trésorerie, et rachetez ces immeubles salubres, débarrassez-vous de ces commerces répulsifs, rénovez enfin notre centre-ville, rendez-le accessible et de nouveau attractif, ce qui connaissent l'histoire de Melun, ce qui vivent Melun au quotidien vous le demandent désespérément, Monsieur le Maire.

Monsieur Thiaw : Il y a beaucoup de choses dans la question, c'est un discours de politique générale. Moi je vais répondre : nous ne sommes pas dans le déni. On a parfaitement conscience de ce qui se passe pour le commerce du centre-ville. C'est juste une différence d'attitude. Vous mettez le doigt là où cela fait mal, vous essayez de dire « lui, il est parti etc. ». Nous, au contraire, ce que l'on essaie de faire, c'est d'essayer de trouver des solutions parce qu'on est manettes. La question, la difficulté, elle n'est pas petite. Je me suis promené dans la rue du Miroir : les commerçants me sont tombés dessus, avec des doléances. Je suis parti à la place Saint-Jean, des doléances aussi. Donc on a parfaitement conscience de l'état de gravité des commerces de centre-ville, non pas que de Melun, mais de l'ensemble des 223 villes qui sont dans le programme Action Cœur de Ville. Donc on ne peut pas être dans le déni. La seule chose, c'est un comportement, je vais le redire : ne sortez pas le chiffon rouge quand Maxi Bazar s'en va. Parce que derrière, nous, on se doit, par rapport aux melunais, de trouver des solutions, en partenariat avec le financeur, le propriétaire des locaux, et l'enseigne qui va venir. Donc moi, chaque jour, avec Catherine, avec Kadir, on essaie de trouver des solutions, on creuse, mais on n'est pas dans le déni. La seule différence entre vous et moi, c'est la méthode et l'approche. Je me dois, je suis obligé, quand je vois des pères de famille qui m'interpellent dans la rue, le commerçant qui vend des fruits et légumes à côté qui me dit « avant on était huit et maintenant on est deux », ce n'est même pas une histoire d'être élu ou pas élu, c'est une histoire de personne. Moi je suis chef d'entreprise, j'accompagne des entrepreneurs, humainement cela fait mal. Donc nous on essaie de trouver des solutions, on n'est pas dans le déni : les problèmes on les connaît, vous les connaissez, on les connaît tous. Mais la seule différence c'est que moi je ne dis pas « il y a ça, il y a ça, là ça ne va pas », certes je fais le diagnostic, mais j'essaie de trouver des solutions. Je vous dis devant tout le monde, si vous voulez qu'on réfléchisse ensemble sur cette problématique-là, on se prend un rendez-vous et on échange autour d'un déjeuner ou d'un café et on avance collectivement.

Monsieur Vogel : Ségolène Durand.

Madame Durand : Excusez-moi, Monsieur Thiaw, mais là franchement, je ne peux pas vous laissez dire ça. Parce que combien de fois on vous a fait des propositions, combien de fois on vous a dit les choses. Vous croisez des gens dans la rue, mais nous aussi, nous aussi on vit Melun, nous aussi on fait nos courses dans Melun. On sait, on se croise, comme l'a dit Madame Asdrubal tout à l'heure, enfin pour certains d'entre nous. Donc ne dites pas qu'on est dans la négation. On alerte, c'est notre rôle, c'est la différence entre vous et nous, c'est que nous, notre rôle, c'est d'alerter. Mais on propose des choses, on propose notre programme, on

propose des choses, et à chaque fois, vous dites non. Alors si vous parlez d'une réunion pour qu'on se mette autour de la table, allez-y, fixez-la cette réunion, on sera présents.

Monsieur Vogel : Merci. En tout cas je note, Monsieur Guion, que la SEM vous êtes pour. En tout cas, c'est un instrument parmi d'autres qui peut être efficace. Donc on va accélérer dans ce sens, et ce n'est pas facile de faire une SEM car il faut capitaliser la SEM. Ce n'est pas facile, ce n'est pas de faire des statuts de société, c'est de convaincre des financeurs de faire partie du tour de table, c'est ça la réalité.

Madame Durand : Monsieur Vogel, excusez-moi, vous parlez de SEM, mais la SEM on l'a mise dans notre programme en 2020, donc on sait très bien ce que c'est qu'une SEM, on sait très bien comment ça fonctionne. Donc ne nous dites pas à nous ce qu'est une SEM et comment ça fonctionne.

Monsieur Vogel : Je viens de vous dire que ce n'est pas en écrivant SEM dans un programme qu'on fait une SEM, c'est en convaincant des financeurs de financer la SEM qu'on fait une SEM. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Délibération 23, Guillaume.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** l'adhésion de la Ville de Melun à la Fédération des élus des entreprises publiques locales ainsi que la dépense correspondante (4 500 €).

**AUTORISE** le Maire à prendre ou signer tous actes utiles à l'adhésion.

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2023.

### **23 - MODIFICATION DE DROIT COMMUN 6 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MELUN - PROJET QUARTIER CENTRE GARE -**

Monsieur Dezert : Merci, Monsieur le Maire. La délibération 23 consiste dans la modification de droit commun n°6 du plan local d'urbanisme de Melun sur le projet quartier centre-gare. Le 31 mars 2022, le Conseil municipal, je le rappelle, a émis un avis favorable à la prescription d'une procédure de modification du plan local d'urbanisme, afin de permettre la mise en œuvre opérationnelle du projet centre-gare. Je le rappelle, c'est un programme immobilier destiné à l'accueil d'activités économiques, il y aura un hôtel, 3 000m<sup>2</sup> d'activités tertiaires, des cellules commerciales et une crèche. C'est donc dans le prolongement de cette délibération que le Conseil municipal est appelé par la présente à relever qu'en premier lieu le rapport et la présentation du dossier ont fait l'objet de consultations auprès des personnes publiques associées le 12 mai 2022. Enfin, l'enquête publique qui s'est déroulée dans la foulée du 5 septembre au 6 septembre 2022 sous la responsabilité du commissaire-enquêteur n'a fait mention d'aucune remarque et donc remis un avis favorable à l'enquête publique. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la modification n° 6 du PLU.

Monsieur Vogel : Merci. Madame Durand.

Madame Durand : Oui, est-ce que vous pouvez nous dire ce qu'il en est du permis de construire qui devait être délivré au quatrième trimestre 2022. Et la SEM Ile-de-France

Investissements et Territoires quittant le projet, on perd un financeur, est-ce que cela va avoir une part plus importante pour l'Agglomération et la Ville ?

Monsieur Dezert : On n'a pas cette information que vous nous communiquez. La SEM des Territoires, il y aura forcément besoin d'une officialisation. Je ne sais pas d'où vous sortez cette information, en tout cas elle sera vérifiée par les services. Quant au permis de construire, il a été déposé, donc on sera à même de vous dire exactement ce qu'il en est, pour le moment il n'y a pas d'opposition à l'instruction, d'autant que la modification n° 6 sera approuvée aujourd'hui, par cette délibération.

Monsieur Vogel : Merci, on passe au vote. Opposition ? Abstention ? Une abstention. C'est adopté. Délibération 24, Guillaume, la commission locale du site patrimonial remarquable. Ce n'était pas une abstention, c'était une opposition.

Adopté par 1 voix contre et 37 voix pour, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la modification de droit commun n° 6 du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

**PRECISE** que conformément à l'article R.153-43 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et qu'une mention de cet affichage sera effectuée dans un journal régulièrement diffusé dans le département à savoir « La République de Seine et Marne ».

**PRECISE** que le rapport et les conclusions (annexés à la présente délibération) du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public pour une période d'un an minimum à compter du 17 octobre 2022.

**PRECISE** que la présente délibération fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

**PRECISE** que la présente délibération et les dispositions engendrées par le Plan Local d'Urbanisme modifié ne seront exécutoires qu'à compter :

- Du délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet de Seine et Marne si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter, dans le cas contraire le délai d'un mois débutera à compter de la date de prise en compte des modifications ;
- De l'accomplissement des mesures de publicité.

**PRECISE** que la présente délibération sera notifiée pour informations aux Personnes Publiques Associées ainsi qu'aux présidences d'associés agréées et aux administrés qui en feront la demande.

**DIT** que le PLU ainsi modifié et approuvé sera tenu à la disposition du public en Mairie de Melun, au service Urbanisme Réglementaire au 16 rue Paul Doumer aux heures d'ouverture normales soit les lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 ; ainsi que sur le site internet de la commune.

## **24 - CREATION ET DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE LA COMMUNE DE MELUN**

Monsieur Dezert : Oui, l'objet est la création et la désignation des membres de la commission locale du site patrimonial remarquable sur la commune de Melun. En 2016, le 18 février, la commune de Melun a approuvé une aire de valorisation du patrimoine, AVAP qui est devenue en juillet 2016 en sites patrimoniaux remarquables, SPR. Afin de se conformer à cette nouvelle dénomination et à la nouvelle procédure applicable aux SPR, la commune de Melun est tenue d'instaurer une commission locale du site patrimonial remarquable, CLSPR. La commission sera consultée sur l'élaboration, la révision et la modification des plans applicables au SPR. Elle assure le suivi de leur mise en œuvre après leur adoption. Dans ces conditions, il est demandé au Conseil municipal, dans un premier temps, d'approuver la création de la commission locale du site patrimonial remarquable de la commune de Melun et d'approuver la composition de la commission locale du site patrimonial remarquable et de désigner ses membres élus. Donc là il y a un vote, je pense, de ces élus.

Monsieur Vogel : En fait, comme le disait Guillaume, il y a des membres de droit, il y a les représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion et la mise en valeur du patrimoine, les personnalités qualifiées et il y a les membres élus. En ce qui concerne les membres élus, nous pensions initialement qu'il était possible de désigner six membres titulaires et six membres suppléants, ce qui aurait permis à chaque groupe d'opposition d'en faire partie. Mais après vérification du cadre légal, le Conseil Municipal est appelé à élire au maximum six membres dans la catégorie des membres élus, c'est-à-dire trois titulaires et trois suppléants. Alors ce que je propose à l'opposition, c'est que nous désignons comme titulaires deux membres et l'opposition un membre et comme suppléants deux membres, et l'opposition un membre. Pour les membres de la majorité, je propose comme titulaires Gilles Ravaudet et Mathieu Duchesne et comme suppléants Olivier Pelletier et Henri Mellier. Donc il faudrait que l'Opposition se mette d'accord pour désigner un titulaire et un suppléant.

Madame Durand : On demande une suspension de séance de cinq minutes.

Monsieur Vogel : Oui. Mais cinq minutes, c'est beaucoup.

Je vous prie de reprendre pace, pour que l'on puisse avancer. Est-ce que l'Opposition a réussi à se mettre d'accord ? S'il vous plaît ! Allez, qu'on avance. Allez, allez. Donc, Ségolène Durand.

Madame Durand : Oui. Alors, en titulaire, ce sera Monsieur Philippe Martin, et en suppléante Madame Cécile Prim.

Madame Durand : Très bien. C'est au-delà de tous les clivages.

Madame Durand : C'était une grosse négociation.

Monsieur Vogel : Oui. J'ai vu, j'ai vu. Bon. Bientôt on aura le gouvernement d'union nationale.

Madame Prim : Alors, quels seront les rythmes des réunions ?

Monsieur Vogel : Ah bah ça, on va voir. On ne va pas décider ça ce soir.

Madame Prim : Non mais il n'y a pas déjà une structure prévue ?

Monsieur Vogel : Non, non. On attendait d'avoir la commission constituée.

Madame Prim : D'accord.

Monsieur Vogel : Ok. Délibération 25, Guillaume.

Monsieur Guion : On n'a pas voté la délib.

Monsieur Vogel : On l'a votée. Alors donc qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté. Allez, délibération 25, Guillaume.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la création de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de la Commune de Melun.

**APPROUVE** la composition de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de la Commune de Melun et désigne ses membres élus :

**Membres de droit :**

Maire de Melun ou son représentant
Monsieur Guillaume Dézert, Conseiller municipal, ou son représentant
Préfet de Seine-et-Marne ou son représentant
Directeur Régional des Affaires Culturelles ou son représentant
Architecte des Bâtiments de France ou son représentant

**Représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine :**

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Association de Sauvegarde du Patrimoine Melun Val de Seine	Madame Alyette Muller-Laurent	Monsieur Michel Porta
Groupe de Recherches Archéologiques Melunais	Monsieur Silvio Luccisano	Madame Cindy Gergon
Collectif des amis pour la sauvegarde de Melun	Monsieur William Henriet	Monsieur Yves Conoy

### Personnalités qualifiées :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement	Madame Grégorie Dutertre	Madame Isabelle Rivière
Chambre des Notaires de Seine-et-Marne	Maître Pierre-Alain Le Gal	Maître Olivier Allilaire
Chambre de Commerce et de l'Industrie de Seine et Marne	Monsieur Laurent Sabatier	Monsieur Jean-Marc Serini

### Membres élus :

Sont candidats :

#### Titulaires

- Monsieur Gilles RAVAUDET
- Monsieur Mathieu DUCHESNE
- Monsieur Philippe MARTIN

#### Suppléants

- Monsieur Olivier PELLETIER
- Monsieur Henri MELLIER
- Madame Cécile PRIM

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

Nombre de votants	: 38
Bulletins blancs	: 0
Bulletins nuls	: 0
Suffrages exprimés	: 38
Majorité absolue	: 24

Ont obtenu :

- Monsieur Gilles RAVAUDET	38 voix
- Monsieur Mathieu DUCHESNE	38 voix
- Monsieur Philippe MARTIN	38 voix
- Monsieur Olivier PELLETIER	38 voix
- Monsieur Henri MELLIER	38 voix
- Madame Cécile PRIM	38 voix

Sont élus pour représenter la Ville de Melun au sein de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur Gilles RAVAUDET	Monsieur Olivier PELLETIER
Monsieur Mathieu DUCHESNE	Monsieur Henri MELLIER
Monsieur Philippe MARTIN	Cécile PRIM

**25 - CESSION PAR LE SYNDIC DE COPROPRIETE LES VILLAS BRETON DES DEUX DELAISSES D'ESPACES COMMUNS DE LA COPROPRIETE SCD LES VILLAS BRETONS SISE 24 RUE DES FABRIQUES-2-4 RUE JEAN MOULIN, CADASTREE SECTION AM N° 355 P1 ET P2, D'UNE CONTENANCE TOTALE DE 21 M<sup>2</sup> ENVIRON.  
CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Monsieur Dezert : Oui. Délibération 25, donc il s'agit de la cession par le syndic de copropriété Les Villas Breton des deux fonciers de 21 m<sup>2</sup> environ, de deux parcelles donc, que la Ville a racheté à l'euro symbolique. Et, ces deux délaissés donc, vont revenir dans le domaine public. Voilà. Donc c'est l'euro symbolique, 21 m<sup>2</sup> qu'on rachète.

Monsieur Vogel : Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Délibération 26, Guillaume.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**DECIDE** d'acquérir auprès du SDC Les Villas Breton, les parcelle cadastrée section AM n° 355 P1 et P2 issues de la division de la parcelle AM n° 355, d'une contenance d'environ 21 m<sup>2</sup>, au prix de 1 euro.

**DECIDE** de classer les parcelles dans le domaine public de la Commune.

**PRECISE** que les frais de géomètre seront pris en charge par la SCCV VILLAS BRETON.

**DESIGNE** Maître Nicolas Guenot, Notaire à Melun, 36 rue du Général de Gaulle, aux fins de rédaction de l'acte.

**PRECISE** que les frais de notaire inhérents à l'acte d'acquisition, seront pris en charge par la Commune.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit acte et tous documents s'y rapportant.

**PRECISE** qu'en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération sera notifiée au SDC Les Villas Breton et à la SCCV LES VILLAS BRETON.

**DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2023.

**26 - DELEGATION DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION AUX ORGANISMES D'HABITATIONS A LOYER MODERE**

Monsieur Dezert : Cette délibération donne délégation de l'exercice du droit de préemption aux organismes d'habitations à loyer modéré.

La Ville de Melun mène depuis de nombreuses années une politique de revitalisation de son centre-ville à travers, notamment, des opérations programmées d'amélioration de l'habitat ou des programmes d'intérêt généraux. Pour autant, les dispositifs incitatifs ne permettent plus de

mobiliser les propriétaires privés qui parfois ne souhaitent pas, ou ont des difficultés, à intervenir sur leur patrimoine.

Permettre le renouvellement urbain, c'est aussi donner l'opportunité à la commune de pouvoir déléguer l'exercice de sa prérogative aux bailleurs sociaux ou privés. Aussi, afin de se doter des moyens d'action les plus adéquats, permettant d'intervenir rapidement et efficacement selon les enjeux du secteur du centre-ville, il semble opportun d'autoriser Monsieur le Maire à déléguer le droit de préemption urbain et le droit de préemption urbain renforcé à l'occasion de l'aliénation d'un bien aux organismes d'Habitation à Loyers Modérés. Cette délégation des droits de préemption est circonscrite au périmètre du centre-ville.

Donc, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déléguer aux organismes d'Habitations à Loyer Modéré prévus par l'article L. 411-2 du Code de la construction et de l'habitation l'exercice du droit de préemption urbain et du droit de préemption urbain renforcé dans le périmètre du centre-ville.

On délègue donc, en gros, le droit de préemption à des bailleurs privés pour faciliter...

Monsieur Mebarek : Merci Monsieur Dezert, Guillaume. Y a-t-il des ? Oui, Madame Gillier.

Madame Gillier : En fait, c'est une interrogation qui émane en fait de quelque chose qui est en cours au niveau du Conseil Départemental 77 où il y a un financement sur une étude de la transformation en Société d'Economie Mixte pour l'OPH 77. C'est-à-dire une évolution en fait de l'OPH 77 qui ne serait, du coup, pas uniquement sur la question de la gestion du logement social. Et dans ce cadre-là, la question de la délégation de l'exercice du droit de préemption aux organismes d'Habitation à Loyers Modérés et OPH 77 peut avoir un peu des conséquences.

J'aimerais savoir si cette évolution-là avait été dans le périmètre des discussions, des échanges, dans le cadre de la mise en place de cette délégation.

Monsieur Mebarek : Monsieur Dezert, avez-vous la réponse ?

Monsieur Dezert : Madame Gillier, pouvez-vous simplifier la question s'il vous plaît ?

Madame Gillier : Monsieur Dezert, vous avez raison, je suis fatiguée. Du coup, tout ça n'est pas tout à fait clair. Je suis vraiment navrée, y compris pour les Melunais qui regardent. La fin de l'année est un peu dure.

En fait, pour simplifier un petit peu, au niveau du Conseil Départemental, le statut même d'OPH 77 est en cours de réflexion. Il y a des fonds du Département qui sont en train d'étudier le fait de faire évoluer OPH 77 vers une Société d'Economie Mixte, c'est-à-dire pas uniquement tournée, pour le coup, sur des missions de service public.

Et le fait de donner une délégation à ces organismes-là pour un droit de préemption sur le centre-ville, en presumant qu'elles sont uniquement sur l'intérêt général, est-ce que le fait de savoir que potentiellement l'OPH 77 aurait une évolution dans sa structure même a été pris en considération dans le fait de leur donner une délégation sur la préemption ?

Est-ce que c'est plus clair ?

Monsieur Dezert : Oui. On parle d'OPH 77, déjà c'est Habitat 77. Après est-ce que dans leurs statuts il y a la possibilité ? Peut-être que Brigitte, toi, tu as la réponse.

Madame Tixier : Et oui. Quoi qu'il arrive, vous avez déjà des exemples de bailleurs sociaux qui ont aussi des activités. Je pense par exemple à Vilogia, qui est un bailleur social qui a d'ailleurs du foncier sur Melun. Il a une partie d'activités de bailleur social au sens stricto



sensu, et il a aussi une activité en accession à la propriété. Donc ça ne gêne pas. Et ils ont deux types d'activités qui sont totalement séparées.

Monsieur Mebarek : FSM aussi d'ailleurs. Ok. Y a-t-il d'autres ? Oui, Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Oui. J'ai relié ça à la délibération précédente, la 22, où vous interrogiez sur, et que vous me répondiez que c'était compliqué de créer une SEM. Enfin, on sait très bien que quand des élus nous disent que c'est compliqué quelque chose, c'est qu'ils ne veulent pas le faire ou qu'ils veulent trainer des pieds. Oui, oui. Les Melunais qui nous écoutent savent très bien ce que c'est quand leur répond « c'est compliqué ». Vous le savez très bien. Par contre, là, pour déléguer le droit de préemption aux organismes HLM, vous le faites assez rapidement. Donc, de là à penser que, au centre-ville, vous ne voulez pas trop rénover, faire une SEM, rendre l'attractivité ; vous voulez plutôt faire plus de logements sociaux parce que c'est plus facile, il y a un pas assez fin à franchir.

Donc, j'aimerais plutôt que vous fassiez cette SEM beaucoup plus rapidement pour engager les rénovations dans le cadre de la foncière plutôt que d'aussi rapidement déléguer le droit de préemption aux HLM.

Monsieur Mebarek : Bon. Franchement le lien il fallait le trouver, vous l'avez trouvé. On propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Vote contre Monsieur Guion ?

Monsieur Guion : Une explication de vote : pour les raisons que je viens de donner, nous allons nous abstenir.

Monsieur Mebarek : Donc, combien d'abstentions ? 1, 2, 3, 4, 5. 5 abstentions et c'est tout. Bravo. Délibération n° 27.

Adopté à l'unanimité moins 5 abstentions, le Conseil Municipal :

**AUTORISE** le Maire à déléguer aux organismes d'Habitations à Loyer Modéré prévus par l'article L. 411-2 du Code de la Construction et de l'Habitation l'exercice du droit de préemption urbain et du droit de préemption urbain renforcé dans le périmètre du centre-ville tel que délimité sur la carte jointe à la délibération.

**PRECISE** que cette délégation s'exercera ponctuellement par voie de décisions du Maire prises en application de l'article L.2122-22 du Code général visé et pour la réalisation des opérations prévues dans le Plan Local d'Habitat.

**DIT** que les biens acquis dans le cadre de la délégation de préemption ainsi institué seront entièrement consacrés aux opérations d'aménagement ou de construction susceptibles d'assurer la réalisation du Programme Local de l'Habitat et des objectifs locaux que la Ville s'est fixés en matière de logements.

**PRECISE** que la délégation de ce droit de préemption urbain entre en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire.

**DIT** qu'une copie de la délibération sera transmise conformément à l'article R.211-3 du Code de l'Urbanisme à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- Monsieur le Directeur départemental des finances publiques
- La Chambre départementale des notaires
- Au Barreau constitué près du Tribunal Judiciaire de Melun
- Au Greffe du même Tribunal

## **27 - RAPPORTS ANNUELS DU DÉLÉGATAIRE DU SERVICE PUBLIC STATIONNEMENTS DE SURFACE ET EN OUVRAGES - ANNÉE 2021**

Monsieur Mebarek : Délibération n° 27. Eliane Valente étant absente, je vais rapporter cette délibération assez rapidement. Il s'agit de la présentation du rapport annuel du délégataire pour la gestion des parkings en surface et en ouvrages.

Donc, la société Indigo qui a fait l'objet – ce rapport – d'une réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 23 novembre 2022. Réunion au cours de laquelle ce rapport a été présenté sur l'intégralité des délégations, donc la délégation sur la voirie et les parkings en ouvrage, et le contrat d'affermage relatif au parking de la gare.

Donc, présentation du rapport ayant été faite le 23 novembre 2022, le rapport ayant également été communiqué aux différents groupes, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la communication de ce rapport.

Oui, Madame Gillier.

Madame Gillier : Juste une petite question, je n'ai pas forcément trouvé : c'est quoi le nombre de places de stationnement de la ville s'il vous plaît ? Merci.

Monsieur Mebarek : J'ai des petites fiches. Le nombre de stationnements de la ville, c'est 2 808 places sur la voirie. Le total des emplacements de stationnement voirie et parkings en ouvrage, c'est 3 784 places au 31 décembre 2021. 3 784.

Madame Gillier : Je me permets parce qu'en fait, était indiqué 3 784 places mais qui sont données à Indigo ; moi j'aurais aimé savoir la globalité des places de stationnement qui étaient disponibles sur la ville pour qu'on puisse avoir un ratio aussi de ce qui relève encore du domaine public et qui sont en accession, et combien sont données au délégataire.

Monsieur Mebarek : Alors là, moi je ne n'ai pas la réponse des stationnements non payants. On vous donnera l'information ? On vous donnera l'information, voilà : c'est tout le reste de la ville. On communiquera cette information au Conseil. Monsieur Guion.

Monsieur Guion : La question est intéressante parce que ça nous permettrait de savoir combien de places, notamment au sud de la ville, vous comptez passer à Indigo de façon à pouvoir augmenter la délégation de service public et rendre payantes ces places. Parce qu'on n'est pas dupes, on le voit bien sur certaines rues du sud de Melun : vous avez supprimé le stationnement en alternance – vous savez, 15 jours, 15 jours – pour dessiner des places de stationnement et on sait très bien que par la suite, un petit peu à la manière de l'avenue de la Libération, c'est pour les rendre payantes et les mettre dans la délégation de la voirie d'Inigo. Donc les Melunais aimeraient savoir à l'avance quelles sont les places que vous comptez passer à Indigo donc en payantes.

Monsieur Mebarek : Monsieur Guion, vous avez cette faculté extraordinaire à lire dans les boules de cristal, et à deviner des choses que même la Municipalité n'a pas sur sa table. Donc,

là, je ne vois pas de quoi vous parlez en disant qu'on va étendre les parkings payants pour équilibrer cette délégation. Cette délégation est équilibrée et elle s'achèvera. Quand elle se sera achevée, on pourra décider de la suite. Mais non. Et puis par ailleurs, le stationnement en alternance 15 jours – 15 jours, il n'a pas été supprimé. On a rationalisé le principe pour éviter les confusions qu'entraînait ce stationnement alterné d'une quinzaine à l'autre, progressivement, on passe à un alignement uniquement d'un côté des emplacements de stationnement, payants ou non payants – parce que cette situation se présente également dans d'autres rues de la ville, notamment dans le nord, où nous avons supprimé cette alternance. Là encore, par commodité et aussi pour éviter d'entraîner des gênes de circulation puisque certains usagers se garaient des deux côtés et entravaient la circulation des bus notamment. Voilà. Ce sont deux sujets différents. Mais en tout cas pour le premier, je ne vois pas à quoi vous faites allusion sur l'extension du paiement des parkings sur le sud de la ville. Enfin des stationnements pardon.

Y a-t-il d'autres questions ? Donc je propose de mettre aux voix. Ah, Madame Asdrubal.

Madame Asdrubal : Je voudrais revenir sur plusieurs choses. Sur tout ce qui est ASVP. On a combien d'ASVP sur la Ville aujourd'hui ? Ou dans le rapport pour 2021. Est-ce que vous savez à peu près ?

Monsieur Mebarek : Inaudible.

Madame Asdrubal : D'accord 11 ASVP. Donc chaque année, si je comprends bien, en fait j'ai regardé un petit peu au niveau des recettes globales. On a 739 456 pour les recettes totales sur voirie cette année, enfin pour 2021, dans ce rapport. 1 073 000 pour tout ce qui est ouvrages. Donc, ça nous fait à peu près un peu moins de 2 millions. Pour les ASVP, en 2021, je vois une différence assez conséquente qui est de 381 347. En 2020, c'était 260 452. Et en 2019 : 374 665. Est-ce que c'est bien cela ?

Monsieur Mebarek : En fait, je le rappelle pour ceux qui ne l'ont pas en tête, dans le cadre de la délégation de service public, Indigo prend en charge le salaire, chargé d'ailleurs.

Madame Asdrubal : Ils reversent à la collectivité, ça j'ai bien compris.

Monsieur Mebarek : Non, ils ne reversent pas. C'est la collectivité qui, sur les droits de stationnement qu'elle perçoit, déduit – avant de reverser à Indigo – la part correspondant aux salaires des ASVP. Indigo donc paie le salaire chargé ainsi que les tenues vestimentaires des agents concernés.

Et dans le cadre de cette délégation, la prise en charge par Indigo elle est déterminée par rapport à un nombre de places de stationnement. Je n'ai plus le ratio en tête. 1 ASVP financé par Indigo pour 230 places de voirie.

Donc en fonction du nombre de places qui, effectivement, a pu évoluer puisque par exemple, entre 2020 et 2021, 79 places de voirie supplémentaires ont été créées – il y a des années où ça a été l'inverse, on a supprimé des places de voirie – et donc en fonction de ce ratio, Indigo paie un nombre par an. Un nombre de postes d'ASVP. Voilà.

Et donc en 2021, ce montant, il est effectivement de 381 342 euros TTC. Plus 10 000 euros de vêtements.

Madame Asdrubal : D'accord. Donc on va dire que le délégataire reverse. Ou alors déduit sur la recette totale. Plus la redevance de 262 000 qui revient à la Municipalité. C'est bien cela ?

Et sur les FPS. Je reviens à mes amendes on va dire. J'ai 20 343 en 2022, 6 178 en 2020,

10 342 – il y a eu une baisse avant les élections.

Monsieur Mebarek : On était en quelle année en 2020 ? Madame Asdrubal, qu'est-ce qui s'est passé en 2020 ?

Madame Asdrubal : Ca donne une idée.

Monsieur Mebarek : Non, non. Qu'est-ce qui s'est passé Madame Asdrubal en 2020 ? Dites-moi. Il s'est passé le Covid. Voilà merci.

Madame Asdrubal : Il y a eu le Covid.

Monsieur Mebarek : Merci Madame Asdrubal.

Madame Asdrubal : Mais pas en 2019. Attendez. Regardez les chiffres quand même. 2020 on a 6 178 d'accord. Mais en 2019, il n'y avait pas le Covid, on est d'accord ? Pour l'instant ça n'y était pas, on est d'accord ? C'était 2 jours après le premier tour des élections, d'ailleurs tout le monde était malade. Donc non, non, on ne va pas là-dessus. Voilà.

Vous me posez la question, en commission, un des DGA a donné le chiffre de 22 720 amendes pour la ville. D'accord ? Combien est reversé à la Municipalité ? Parce que ça, ça n'a jamais été très clair. Et comment ce calcul est effectué ?

Monsieur Mebarek : Alors juste, les FPS, ça ne va pas dans la poche d'Indigo. Le FPS, c'est un Forfait Post Stationnement qui est encaissé par la Ville. Ca rentre dans les caisses du Trésor on va dire. Une partie de ce FPS est reversée à Ile de France Mobilités. C'est une obligation. D'ailleurs, Ile de France Mobilités a trainé pour titrer cette somme. On a dû la verser d'un seul tenant en 2022 sur deux années je crois. Indigo n'a rien à voir là-dedans. On perçoit le FPS, on en reverse une partie à IDFM pour financer le transport. Et le reste, effectivement, c'est pour la Ville. Et ça permet à la Ville de financer ses dépenses liées au stationnement. Voilà.

C'est bon ?

Madame Asdrubal : Oui, oui, oui.

Monsieur Mebarek : Très bien.

Madame Asdrubal : Alors juste, il y a des dysfonctionnements. Comment faire pour pallier à ces dysfonctionnements ? Vous avez vu, il y a quand même un nombre conséquent de FPS, et il y a parfois certains Melunais qui se plaignent de certaines applications qui ne fonctionnent pas bien – je pense à Pay by Phone qui parfois a des dysfonctionnements. Comment faire ? Parce que je vous avoue, moi, je me suis déplacée il n'y a même pas une semaine pour leur signaler, en leur disant « si vous passez dans la rue, bien évidemment pour ceux qui n'ont pas de pièces et qui utilisent l'application, il y a ce genre de dysfonctionnements ».

Donc, comment pallier à ce FPS, ce petit papillon qui serait sur notre pare-brise, et prévenir la police d'avoir une certaine indulgence ? Parce que ça, ça reste un petit peu compliqué à prouver par la suite, à part faire une capture d'écran de son application.

Il y a des dysfonctionnements. Tout ça pour vous dire que sur les applications, il y a des dysfonctionnements.

Monsieur Mebarek : Alors, si des dysfonctionnements techniques existent, il faut que les

usagers les remontent au délégataire. Après, lorsqu'un FPS est pris, tout usager a la possibilité de le contester. Il conteste, c'est traité. Il y a une instance qui instruit ces contestations. Et sur la base des pièces qui sont fournies – ça peut être effectivement des captures d'écran sur des erreurs techniques d'application – il y a une annulation du FPS. Etant précisé que sur l'année 2021, 95 % des recours formulés contre le FPS ont été rejetés parce que non fondés.

Madame Asdrubal : Je l'ai vu oui. Absolument. On est d'accord.

Autre chose sur les ASVP. Est-ce que vous pouvez me donner leurs missions, et notamment est-ce qu'ils peuvent amener à l'intérieur de la Municipalité ? Je pense notamment dans les jardins. Vous avez un véhicule de chez vous, je ne nommerai pas qui, une fameuse Audi qui est sur une place PMR.

Et ça ça me désole parce qu'il faut quand même montrer l'exemple. Vous avez un véhicule qui est PMR – alors, ça fait peut-être rigoler le principal intéressé, moi non, surtout que la dernière fois on était avec une chaise roulante et un agent qui venait pour une remise de médaille. Ça vous fait peut-être rire, pas moi. Et quand j'ai su que c'était le véhicule d'une certaine personne, ça m'a fait quand même doucement sourire. Il faut montrer une certaine exemplarité.

Voilà, c'est ce que je voulais signaler. C'est sur une place PMR. Et la dernière fois, avec une chaise roulante, on a dû être à 3 pour soulever une partie de la chaise. Je vous laisse imaginer le tableau.

Monsieur Mebarek : Merci de l'information. Y a-t-il d'autres questions ? Ok. Donc je vous propose de prendre acte de la présentation du rapport. Merci. C'est terminé.

Monsieur Mellier : Non, il y a les délibérations 28 et 29.

Monsieur Mebarek : Alors attendez, Monsieur le Maire arrive. Pardon.

Le Conseil Municipal :

**PREND ACTE** du Rapport d'activité et du compte-rendu financier, année 2021, produits par la S.A.P.P. groupe INDIGO.

**DIT** que ces documents sont à la disposition du public en Mairie de MELUN selon les formes et les règles en vigueur.

## **28 - SOLIDARITE AVEC LA POPULATION UKRAINIENNE - DONS DE MATERIELS DIVERS**

Monsieur Vogel : Bien, on arrive à la délibération 28, solidarité avec la population ukrainienne.

Vous savez que 8 ans après le début du conflit en Ukraine en Crimée et dans le Donbass. Qu'est-ce que j'ai dit ? 8 ans oui. La Crimée, ça commence il y a 8 ans, en 2014. En fait, le conflit ukrainien n'est que la suite de toute une série de conflits. La Fédération de Russie a lancé une invasion de l'Ukraine le 24 février 2022.

Il y a aujourd'hui, au moment où je parle, 13 millions de personnes déplacées, et plus de 200 000 morts...

Face à cette situation, la France s'est mobilisée, bien sûr, avec ses partenaires européens pour demander un cessez-le-feu immédiat de la part de la Russie.

Et plus que jamais, je pense qu'aujourd'hui il faut que nous soyons solidaires de l'Ukraine, qui est à nos frontières.

La situation humanitaire est tragique.

Il y a un impact aussi de la guerre sur l'infrastructure énergétique ukrainienne qui est bombardée tout spécialement par les Russes dont la stratégie est d'acculer les Ukrainiens au moment de l'hiver, et l'idée, la demande de l'Ukraine, est de lui apporter en urgence un support logistique.

Pour nous inscrire dans ce mouvement, c'est un mouvement général de toute une série de municipalités, nous avons envisagé, nous proposons ce soir de céder à titre gratuit, à la population, divers matériels qui sont demandés par elle, qui sont particulièrement utiles notamment pour permettre l'accès aux soins, l'approvisionnement, etc. La vie concrète de tous les jours.

Alors, on a regardé un peu. Au lieu de vendre des véhicules usagés, on les a gardés, et on les a stockés pour pouvoir les envoyer en Ukraine.

Les matériels suivants seront mis à la disposition de l'association Aide médicale & caritative France- Ukraine – donc on passe par une seule association pour l'acheminement :

10 groupes électrogènes pour un total d'environ 12 024,05 euros TTC,

1 véhicule utilitaire PIAGGIO d'une valeur estimée aujourd'hui à 400 euros,

1 véhicule Renault Clio d'une valeur estimée à 400 euros,

1 véhicule Renault Super 5 d'une valeur estimée à 200 euros.

Ce sont exactement les demandes de véhicules usagés et puis de groupes électrogènes qui permettent de chauffer les habitations.

Voilà ce que je vous propose de faire. On a pu le faire tout de suite parce qu'on a pu bloquer des ventes de véhicules utilitaires, et l'association est prête à recevoir tout ça. Donc voilà ce que je soumetts à votre vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité. Merci à tous. Ca montre que notre ville est aussi aux avant-postes dans les demandes et dans la réponse aux demandes ukrainiennes.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**FAIT DON** aux populations ukrainiennes vulnérables les matériels désignés ci-après :

- 10 groupes électrogènes ELEC ES5000 MONO d'une valeur totale de 12 024.05 € TTC ;

-1 véhicule utilitaire PIAGGIO APE 50 immatriculé 985 CNL 77 d'une valeur estimée à 400 € ;

-1 véhicule Renault Clio immatriculé 126 EKM 77 d'une valeur estimée à 400 € ;

-1 véhicule Renault Super 5 immatriculé 247 YZ 77 d'une valeur estimée à 200 €.

**PRECISE** que la valeur de l'ensemble des matériels ainsi cédés est estimée à environ 13 024,05 € (treize mille vingt-quatre euros).

**PRECISE** que les matériels seront déposés auprès de l'association Aide médicale & caritative France-Ukraine à qui il appartiendra de les acheminer auprès des populations visées et d'en apporter la preuve à la Ville.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

## 29 - CREATION D'EMPLOI PERMANENT AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Vogel : Délibération 29. Création d'un emploi permanent au tableau des effectifs. En fait cet emploi, il est créé pour pourvoir le poste de directeur de la police municipale. Le candidat retenu était employé sur un grade de chef de police principal de 1ère classe. Il convient donc de créer un emploi de chef de police principal de 1ère classe. Voilà. Donc c'est le chef de police qui remplacera Bruno Pinard, qui passe à l'Agglomération. Oui, Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Pourquoi ne pas mutualiser ce poste avec l'Agglomération ?

Monsieur Vogel : Parce qu'il n'y a pas de poste correspondant à l'Agglomération. Voilà. Oui, Madame Durand.

Madame Durand : Est-ce qu'on peut avoir des précisions sur la différence au niveau des missions entre le chef de service de police municipale et le chef de police municipale ? Parce que, dans le tableau des effectifs, on a directeur de police municipale, chef de service de police municipale, et chef de police municipale.

Monsieur Vogel : Bruno.

Monsieur Pinard : Je me permets de répondre. Le chef de police municipale, enfin chef de service de police municipale, c'est un grade à 3 niveaux. Là, c'est le niveau le plus élevé du grade. Et un chef de service de police municipale peut officier en tant que directeur à défaut d'un directeur. C'est-à-dire qu'un directeur est en catégorie A, un chef de service est en catégorie B ; ils peuvent faire exactement la même fonction, mais si jamais il y a un directeur, le chef de service est placé sous l'autorité du cadre A, du directeur. Mais à défaut de directeur, ça peut parfaitement être un catégorie B qui fait la mission, le travail.

Monsieur Vogel : Madame Durand.

Madame Durand : Alors juste pour comprendre. Une fois que Monsieur Pinard part à 100 % au CISPD à l'Agglomération, il nous reste donc un chef de service de police municipale et un chef de police municipale, c'est ça ? Et il n'y a plus de directeur ? Non ? Ou il y a encore les trois ?

Monsieur Vogel : Bruno.

Monsieur Pinard : Il restera effectivement un chef de police, catégorie C, qui est un grade en fin d'extinction puisque maintenant ce sont des brigadiers chefs principaux au tableau des emplois, et puis il y aura effectivement ce cadre B qui, lui, sera au sommet de la pyramide pour gérer les effectifs de police, ce qui est parfaitement légal en soi. C'est un catégorie B.

Monsieur Vogel : Madame Durand.

Madame Durand : Donc, le poste de directeur de police municipale va disparaître quand Monsieur Pinard va partir à 100 % à l'Agglomération ?

Monsieur Vogel : Bruno.

Monsieur Pinard : Alors, c'est assez technique, mais comme je pars en détachement, normalement le grade ne peut pas être fermé tant que je suis sur une position de détachement.

Monsieur Vogel : Voilà. Vous avez eu la réponse à toutes les questions qui vous préoccupaient. Alors, quelqu'un d'autre avait posé... Madame Gillier je crois. Non ? Ce n'est pas vous ?

Madame Gillier : Inaudible.

Monsieur Vogel : Ah oui. Ok. Donc on passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**DECIDE** de créer 1 emploi de Chef de Police principal de 1<sup>ère</sup> classe.

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2022, chapitre 012.

## QUESTIONS ORALES

Monsieur Vogel : Et il y a eu deux questions orales. Une question de Madame Monville De Cecco, enfin toute une série de questions. Elle nous l'a fait parvenir. C'est exactement celles que vous posiez. Donc je vais y répondre j'ai une réponse. J'ai préparé une réponse.

Mais avant, il y avait une question aussi de Madame Asdrubal, et c'est Noël Boursin qui y répond. Alors, peut-être poser votre question, Madame Asdrubal, et Noël répondra. Voilà. Et il ne se rappelle plus de la question. Allez-y. Allez-y. Ah elle n'a pas son texte ! Alors, lui il n'a pas la réponse. Vous n'avez pas la question.

### Question de Madame Asdrubal

Madame Asdrubal : Excusez-moi, je vais être honnête, j'ai déjà rangé. J'avais oublié ma propre question. Vous voyez, c'est risible. Alors ça va être simple. Je n'ai pas envie de faire de la lecture non plus, tout le monde a envie de partir je pense.

C'est simplement, Monsieur Boursin, pour la piscine municipale, que prévoyez-vous au niveau des créneaux horaires sachant que la piscine extérieure, on le sait, va fermer ses portes demain soir ? Que va-t-il se passer pour la piscine intérieure sachant qu'il y a beaucoup d'adhérents ? Il y a aussi les 3 grosses associations dont celle du CNMVS qui comptabilise à peu près – de mémoire – 950 ou 960 adhérents. Comment cela va se passer ?

Le coût, vous en aviez parlé aussi Monsieur Mebarek, en commission de finances de mardi soir, sauf que nous, nous n'y étions pas. J'aimerais savoir quel sera le coût prévisible à l'année de ce que vous allez y gagner finalement en fermant cette piscine – quelque chose de prévisionnel. Et surtout aussi quel était le montant l'année dernière ? Que valaient finalement ces 6 mois où la piscine était ouverte ? Où, avant qu'on ait cette fameuse bâche thermique en néoprène, il y avait une autre bâche qui était au fond de la piscine, qui ne pouvait plus remonter, et ça a duré 6 mois. Ca, ça valait quand même j'imagine un certain coût pour pouvoir maintenir la piscine à 27 degrés.

Donc voilà, il y a plusieurs questions.

Monsieur Vogel : Noël.



Monsieur Boursin : Alors, il y a plein de questions dans la question. Et la question qui était écrite était bien plus longue que ça. Bien plus longue que ça : vous me parliez du nombre de gosses dans les classes, de tout ça. L'impact sur les scolaires, sur les pompiers, sur ma grand-mère – enfin, il y en avait un paquet.

J'ai bien regardé la question. Je vais répondre d'abord comment ça s'est passé, avant de vous dire le résultat. Ca s'est passé qu'on a travaillé avec les associations. 1/ les gymnases ; 2/ les stades ; 3/ la piscine puisque les problèmes ne sont pas du tout les mêmes. Ensuite, on a réuni le conseil consultatif, où on a invité spécialement le directeur de la piscine – enfin le directeur de la piscine, on a invité le président mais il s'est fait représenter par le directeur du cercle—et un administrateur. On a fait un point sur qu'est-ce qu'on pouvait faire si on prenait le choix de fermer le bassin. Vous savez qu'en France, il y a des bassins qui ferment pendant 5 mois, 4 mois, 3 mois. Il n'y en a pas beaucoup qui ferment moins de 3 mois d'ailleurs. Je parle des bassins extérieurs. C'est un peu le même problème que les patinoires. On s'est arrêté. On a pris toutes les doléances des clubs, avec toutes les conséquences. On a regardé ce que ça donnait comme conséquences sur ceux qui ne sont pas dans les clubs et qui viennent nager, ceux qui prennent des cartes. Et puis bien entendu, on avait une petite idée que quelques collégiens venaient aussi.

Alors, dans l'ordre. Quand on a fait tout ça, on a re-réuni le conseiller d'administration de l'USM plus la piscine, après que les techniques nous aient donné un chiffrage de : si on éteint un gymnase, si on baisse la température de l'eau, si on baisse la température des gymnases... Voilà. Tout ça a donné un tableau qui faisait des économies par tranches. Et puis ensuite, on a finalisé quels impacts sur les organisations. Donc, vous avez plein de mesures – là, on va se fixer sur la piscine, c'est la réponse, mais les mesures vont impacter les stades, les gymnases bien entendu. Pour tous les gens qui aujourd'hui utilisent la piscine, seront impactés globalement principalement ceux qui venaient nager et qui n'étaient pas en club le mercredi après-midi ou le samedi après-midi. Ca veut dire une cinquantaine de personnes maximum pour le mercredi, une trentaine, vingt-cinq, vingt-deux en moyenne sur les samedis après-midi. En contrepartie de quoi, ces créneaux sont réattribués au club et nous absorbons les 350 gamins qui nageaient dans le bassin extérieur, dans le bassin intérieur. On va faire mutualiser les clubs de plongée : on demande à la SNECMA de se rapprocher du club de plongée de l'USM. Et après tout, 2 clubs peuvent nager en même temps. Ils n'ont qu'à changer la couleur des bouteilles et ça se passera bien. Pour ce qui concerne les primaires, pas de souci. Les primaires, historiquement, arrêtent le 30 novembre et ne se rebaighneront qu'après Pâques. Pour ce qui s'avère des collèves, même principe. Surtout que les primaires nagent en bassin intérieur, pas extérieur. Les collégiens nagent dehors, mais c'est eux – pardon je me suis gouré – qui du 30 novembre au 30 mars à peu près, enfin aux vacances de Pâques, n'utilisent pas le bassin extérieur. Ce qui veut dire qu'aucun collégien n'est impacté par la fermeture de la piscine. J'ai oublié qui ? Les pompiers. C'est les seuls que je n'ai pas vus. Mais les pompiers se lèvent tôt, donc je leur mettrai des créneaux à partir de 6h00, et ils pourront venir faire leur entraînement quand ils veulent. On ouvrira plus tôt. Dans le bassin intérieur. On est d'accord.

Pour répondre à la deuxième question : l'impact estimé des mesures. Ce n'est qu'une estimation. Ce sera entre 150 et 200 000 euros d'économie.

S'agissant de la bâche, qui a disparu, elle a coûté une augmentation de 35 % sur la période considérée d'hiver. Le fait qu'on remette une bâche diminue néanmoins – ce n'est pas parce qu'il y a une bâche, si on chauffe l'eau, on consomme de l'énergie. Mais l'économie devrait être de cet ordre-là.

J'ai oublié quoi dans la question ?

Monsieur Mebarek : Rien. C'est bien, là.

Monsieur Vogel : C'est bien.

Monsieur Boursin : Qu'est-ce qui manque ? Il manque quelque chose ? Ah si, si. Il y avait une dernière question : « Mais alors, les gens impactés, qu'est-ce qu'on fait avec leurs cartes ? Ils ont payé. » Il y avait ça. Et bien on va faire comme dans le Covid, on prolonge leur carte annuelle de la durée équivalente de fermeture. Est-ce que ça va ?

Madame Asdrubal : Oui. Il manque juste la dernière de la question écrite. C'était le coût qu'il y a eu l'année dernière, d'avril 2021 à octobre. Combien cela avait coûté à la Municipalité de maintenir une eau à 27 degrés, sans la fameuse bâche ?

Monsieur Boursin : Je n'ai pas le chiffre en tête, mais c'est un différentiel de 35 %. Voilà. Sur la période d'hiver. Après, sur une période d'été, on ne peut pas comparer d'une année à l'autre. Si on a de la sécheresse... C'est la température qui fait tout. Donc si on a eu un été un peu chaud, il me semble cette année, logiquement l'impact n'a pas été terrible sur la période d'été. Sur la période d'été.

Monsieur Vogel : Bien. Moi, je vais répondre aux questions de Madame Bénédicte Monville De Cecco, qui reprend d'ailleurs les questions que vous vouliez poser au début de la séance.

## QUESTIONS DE MADAME MONVILLE

Monsieur Vogel : Alors elle n'est pas là, donc je vais lire la question transmise. D'abord concernant le toit d'une construction située dans l'enceinte de l'école Jules Ferry qui s'est effondré au mois d'octobre. Je vous lis la question : « *Lors de la réunion du conseil d'école qui a eu lieu avant les vacances de la Toussaint, il a été répondu aux parents d'élève qui le demandaient que la structure concernée contenait de l'amiante. Les parents ont aussitôt demandé à pouvoir consulter le DTA ou diagnostic amiante. Ce diagnostic existe-t-il ?* »

Oui, bien sûr, il existe. La Ville a réalisé et conservé l'ensemble des « Diagnostic Techniques Amiante » (DTA) qui ont été réalisés conformément à la réglementation.

En ce qui concerne très précisément le préfabriqué de la maternelle Jules Ferry, la Ville a entrepris plusieurs actions de repérage et la création d'un DTA le 19 juin 2008 avec une mise à jour le 7 décembre 2017.

La réglementation imposant par ailleurs une mise à jour des diagnostics par période de 10 ans, la collectivité est en conformité.

Sur le fond, le rapport a fait apparaître la présence d'amiante sur les façades, cloisons intérieures et toiture car les matériaux sont en fibrociments amiantés ce qui est courant pour ce type de bâtiment. C'était le choix des matériaux de l'époque car, pour un ERP, les parois doivent être résistante au feu et l'amiante était un très bon matériau pour atteindre ces caractéristiques techniques.

La mise à jour du DTA en date 2017 mentionne un état sanitaire dégradé localement, ce qui a conduit la Municipalité à fermer ces locaux en décembre 2019.

La Ville a fait réaliser, sans aucune obligation réglementaire, une mesure d'empoussièrement le 14 avril 2021, dont il ressort qu'aucune particule d'amiante n'est présente dans l'air.

Voilà, première question, première réponse.

Deuxième question : « *Pouvez-vous nous dire très précisément quand ce diagnostic leur sera transmis ? Nous souhaitons nous aussi recevoir ce diagnostic, s'il existe, dans les meilleurs délais. Par ailleurs, le toit qui s'est effondré contenait-il de l'amiante ? Quelles précautions ont été prises immédiatement afin de protéger les personnels, les enfants et les parents de toutes contaminations éventuelles ?* »

Le diagnostic a d'ores et déjà été transmis.

Oui, le toit était en fibrociment amianté mais c'est une panne en bois (élément structurelle de charpente) qui a lâché et non l'inverse.

C'est la charpente qui est tombée, donc il n'y a pas eu de débris sur le pourtour.

Dès que nous avons appris ce désordre, le mardi 18 novembre 2022, nous avons établi un périmètre de sécurité.

Nous avons demandé à la directrice de l'établissement, bien sûr, de ne pas faire sortir les élèves dans cette petite cour.

Parallèlement, le service bâtiment s'est rapproché d'une société spécialisée le lendemain.

Un plan de retrait de l'amiante a été établi et transmis à l'inspection du travail conformément à la réglementation puis les travaux de désamiantage ont eu lieu pendant la période de vacances scolaires de la Toussaint, en dehors de la présence d'enseignants ou d'élèves.

A l'issue des congés scolaires de la Toussaint, le préfabriqué n'était plus présent, et le service voirie a passé commande pour refaire l'aménagement du sol.

Ensuite, en ce qui concerne l'école Beauregard. Question : « *Vous vous êtes engagés auprès des parents d'élèves de l'école Beauregard et par voie de presse, à effectuer les travaux nécessaires afin de supprimer le préfabriqué vétuste, mal isolé et amianté qui abrite dans des conditions indignes et dangereuses une classe et un dortoir exigü de 43 places. Pouvez-vous nous communiquer la nature et le calendrier précis de ces travaux ?* »

D'abord, ce préfabriqué n'est ni dangereux, ni indigne, comme le montre le DTA : le préfabriqué est bien amianté mais dans un état très correct.

Le bâtiment est mal isolé – raison pour laquelle nous avons à ce stade installé de nouveaux convecteurs – mais dégradé.

Le remplacement du bâtiment est prévu et doit se faire courant de l'année 2024.

Troisième question : le local de l'association Almont, Entraide et Partage (AAEP) devrait, selon nos informations, fermer. Je cite la question : « *Or, cette association est implantée depuis plusieurs années dans le quartier de l'Almont où, entre autres, elle dispense des cours d'Arabe à une cinquantaine d'enfants depuis 7 ans. Cette association a besoin de ce local pour continuer ses activités. Avez-vous vraiment l'intention de fermer ce local ? Le cas échéant, avez-vous l'intention de mettre à la disposition de l'association un autre lieu ?* »

Réponse : Il a été demandé par la Préfecture de Seine et Marne de fermer ce local en raison des prières clandestines qui s'y déroulent.

En début d'année, le service Vie Associative a rencontré le Président de cette association, qui a confirmé qu'il n'y avait plus de prières dans ce local.

Pour autant, les services de l'État ont insisté pour fermer ce local.

Voilà, j'ai répondu aux trois questions qui nous étaient posées. Madame Gillier ?

Madame Gillier : Juste pour savoir, qui a posé la dernière question en fait ? Parce que je me permets juste, je n'en ai posé qu'une, mais juste pour la forme, j'ai trouvé cavalier que vous preniez en fait les questions de Madame Monville.

Monsieur Vogel : Je prends les questions qu'on m'adresse.

Madame Gillier : Mais c'est juste...

Monsieur Vogel : Est-ce que vous aviez ces questions ?

Madame Gillier : Non. Je n'ai pas de question. Mais savoir qui a posé ces questions, est-ce que c'est Madame Monville ou pas ?

Monsieur Vogel : C'est Madame Monville De Cecco qui nous a envoyé ses questions. Voilà.

Madame Prim : Concernant la réponse à la première question qui était commune avec la mienne en effet, vous auriez pu répondre, du coup, en première partie de Conseil pour les gens qui regardent le début de Conseil mais peut-être pas la fin. Enfin, ça aurait été normal de répondre à la première partie commune, et plus tard aux autres.

Monsieur Vogel : Bon écoutez, arrangez-vous entre vous. Moi, je réponds aux questions qu'on me pose.

Madame Prim : Non, non. On ne s'arrange plus entre nous. Je suis désolée. Ce n'est pas comme ça que ça se passe.

Monsieur Vogel : Vous arrivez à voter ensemble tous et vous ne vous arrangez pas entre vous. Qu'est-ce que c'est que ce... ?

Madame Prim : Alors je vous signale que là, il n'y a personne pour l'instant.

Monsieur Vogel : Bon. Moi, je réponds aux questions qu'on me pose. Je ne vais pas commencer à vérifier d'où ça vient et où ça part.

Madame Prim : Tout de même, le préfabriqué aurait été fermé d'accès en 2019. Mais quand on voit l'état dans lequel il était avant effondrement – moi, j'ai eu l'occasion de regarder par la fenêtre un petit peu avant. Le toit était déjà comme ça. Donc on se dit « qu'est-ce qui se passe en deux ans ? » Et donc s'il n'y a des contrôles que tous les dix ans, alors qu'en deux ans ça passe de fréquentable à dangereux, je trouve ça un peu fort. Dix ans entre chaque inspection, c'est...

Monsieur Vogel : Vous avez écouté ce que j'ai dit ? On a fait tous les contrôles, et on a fait plus que ce à quoi on était obligé. Et il n'y a pas d'amiante dans l'air. Et c'était fermé.

Merci. Bonnes vacances de Noël ! Bonnes Fêtes de Fin d'Année si je ne vous revois pas.

Merci d'avoir assisté à ce Conseil Municipal et merci à nos auditeurs.

Au revoir.

Aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 21h20.